

Rapport de la vingt-quatrième session de la

**COMMISSION EUROPÉENNE CONSULTATIVE POUR LES PÊCHES
DANS LES EAUX INTÉRIEURES**

Mondsee, Autriche, 14-21 juin 2006



Les commandes de publications de la FAO peuvent être
adressées au:

Groupe des ventes et de la commercialisation
Division de la communication
FAO

Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italie

Courriel: publications-sales@fao.org

Télécopie: +39 06 57053360

Site Web: <http://www.fao.org/>

Rapport de la
VINGT-QUATRIÈME SESSION DE LA
COMMISSION EUROPÉENNE CONSULTATIVE POUR LES PÊCHES
DANS LES EAUX INTÉRIEURES

Mondsee, Autriche, 14-21 juin 2006

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

ISBN 978-92-5-205683-6

Tous droits réservés. Les informations contenues dans ce produit d'information peuvent être reproduites ou diffusées à des fins éducatives et non commerciales sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur à condition que la source des informations soit clairement indiquée. Ces informations ne peuvent toutefois pas être reproduites pour la revente ou d'autres fins commerciales sans l'autorisation écrite du détenteur des droits d'auteur. Les demandes d'autorisation devront être adressées au:

Chef de la Sous-division des politiques et de l'appui en matière
de publications électroniques
Division de la communication,
FAO
Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie
ou, par courrier électronique, à:
copyright@fao.org

© FAO 2008

PRÉPARATION DE CE DOCUMENT

Le texte qui suit est la version finale du rapport présenté le 21 juin 2006 aux participants à la vingt-quatrième session de la Commission européenne consultative pour les pêches dans les eaux intérieures.

FAO.

Rapport de la vingt-quatrième session de la Commission européenne consultative pour les pêches dans les eaux intérieures. Mondsee, Autriche, 14-21 juin 2006.

FAO Rapport sur les pêches. No. 821. Rome, FAO. 2008. 48p.

RÉSUMÉ

La Commission européenne consultative pour les pêches dans les eaux intérieures (CECPI) a tenu sa vingt-quatrième session à Mondsee (Autriche), du 14 au 21 juin 2006. En conjonction, un Symposium sur l'énergie hydroélectrique, la maîtrise des crues et le captage des eaux: incidences sur le poisson et les pêches a été organisé. Les participants ont passé en revue les activités de la CECPI depuis 2004 dans les domaines suivants: biologie et gestion des pêches, aquaculture, protection des ressources aquatiques et aspects économiques et sociaux. La CECPI a examiné et approuvé son futur programme de travail et en particulier les activités qui seront entreprises jusqu'à la prochaine session de la Commission en 2008. La vingt-cinquième session sera précédée par un symposium intitulé «Interactions entre les objectifs socioéconomiques et écologiques des pêches de capture et de l'aquaculture dans les eaux intérieures».

Distribution:

Participants

Membres de la CECPI

Liste de correspondants de la CECPI

Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO

Fonctionnaires régionaux des pêches de la FAO

TABLE DES MATIÈRES

	Page
DÉCISIONS, DIRECTIVES ET RECOMMANDATIONS DE LA VINGT-QUATRIÈME SESSION DE LA CECPI	vii
BUREAU DE LA CECPI ET COORDONNATEURS DES GROUPES DE TRAVAIL <i>AD HOC</i>	ix
I. OUVERTURE DE LA SESSION ET ADOPTION DE L'ORDRE DE JOUR	1
II. SYMPOSIUM SUR L'ÉNERGIE HYDROÉLECTRIQUE, LA MAÎTRISE DES CRUES ET LE CAPTAGE DES EAUX: INCIDENCES SUR LE POISSON ET LES PÊCHES	1
III. BIOLOGIE ET GESTION (SOUS-COMMISSION I)	1
Anguilles	1
Surveillance des poissons en eaux douces	2
Introductions et repeuplements	3
Cartographie de la répartition des poissons et de la qualité de l'habitat aquatique	4
Gestion des esturgeons	4
Programme de la Commission I	5
Élection du Bureau	5
IV. AQUACULTURE (SOUS-COMMISSION II)	5
Transferts de poissons et aspects sanitaires	5
Gestion des ressources aquatiques en aquaculture	6
Pisciculture biologique	6
Perspectives de marché des produits de la pisciculture européenne en eaux douces	7
Réseau de centres d'aquaculture de l'Europe centrale et orientale	7
Élection du Bureau	7
V. PROTECTION DES RESSOURCES AQUATIQUES (SOUS-COMMISSION III)	8
Effets des modifications physiques de l'habitat aquatique sur les populations de poissons	8
Méthodes de remise en état des lacs et réservoirs	8
Manutention des poissons dans les pêches et les établissements aquacoles	8
Prévention et maîtrise de la prédation par les oiseaux	8
Groupe de liaison avec le Conseil de l'Europe	9
Groupe de liaison sur la Directive-cadre de l'UE sur l'eau	9
Autres groupes de liaison	9
Élection du Bureau	9
VI. QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES (SOUS-COMMISSION IV)	10
Pêches de loisir	10
Aspects socioéconomiques des pêches continentales	10
Groupe de liaison sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée	11
Autres activités	12
Élection du Bureau	12
VII. ADOPTION DES RAPPORTS D'ACTIVITÉ ET DES RECOMMANDATIONS DES SOUS-COMMISSIONS	12
VIII. ADOPTION DU RAPPORT DU SYMPOSIUM	12

IX.	ÉVALUATION DU RÔLE ET DU FONCTIONNEMENT DE LA CECPI	12
	Rapports nationaux	13
	Collaboration avec des partenaires	13
	Questions d'actualité	14
X.	SYMPOSIUM ORGANISÉ À L'OCCASION DE LA VINGT-CINQUIÈME SESSION DE LA CECPI	14
XI.	QUESTIONS DIVERSES	14
XII.	ÉLECTION DU BUREAU DE LA CECPI	15
XIII.	DATE ET LIEU DE LA VINGT-CINQUIÈME SESSION	15
XIV.	ADOPTION DU RAPPORT ET CLÔTURE DE LA SESSION	15
ANNEXES		
A.	Ordre du jour	17
B.	Liste des participants	19
C.	Liste des documents	24
D.	Allocutions d'ouverture:	25
	Allocution de M. Wolfgang Stalzer	25
	Allocution de M. Ichiro Nomura	28
	Allocution de M. Rudolph Müller	30
E.	Mandat du Groupe de travail <i>ad hoc</i> sur la surveillance des poissons en eaux douces	35
F.	Mandat du Groupe de travail <i>ad hoc</i> sur les espèces introduites et les repeuplements	36
G.	Mandat et composition du Groupe de travail <i>ad hoc</i> sur les meilleures pratiques en matière de passes à poissons	37
H.	Groupe de travail <i>ad hoc</i> sur la pisciculture biologique — Synthèse des résultats.	38
I.	Législation européenne concernant l'aquaculture	42
J.	Cahier des charges des correspondants nationaux de la CECPI	43
K.	Synthèse des recommandations formulées dans le rapport du Symposium sur l'énergie hydroélectrique, la maîtrise des crues et le captage des eaux: incidences sur le poisson et les pêches	45

**DÉCISIONS, DIRECTIVES ET RECOMMANDATIONS DE LA
VINGT-QUATRIÈME SESSION DE LA CECPI**

	Paragrapes
Groupe de travail <i>ad hoc</i> sur les anguilles pour élaborer d'urgence un plan international	9,91-92
Groupe de travail <i>ad hoc</i> sur la surveillance des poissons en eaux douces	11
Nouveau Groupe de travail de la CECPI sur les meilleures pratiques en matière de passes à poissons	30-31
Élection du Bureau de la Sous-Commission I	32
Dissolution du Groupe de travail <i>ad hoc</i> sur la pisciculture biologique	44
Élection du Bureau de la Sous-Commission II	49
Dissolution du Groupe de travail <i>ad hoc</i> sur les effets des modifications physiques de l'habitat aquatique sur les populations des poissons	51
Position de la CECPI sur la manutention des poissons	54
Coordonnateur du Groupe de travail, Groupe de liaison sur la prévention et la maîtrise de la prédation par les oiseaux	56
Groupe de liaison avec le Conseil de l'Europe	57
Dissolution des activités des Groupes de liaison sur l'influence des méthodes de gestion sur l'environnement et sur les effets sur l'environnement et la santé humaine des substances provoquant des troubles endocriniens	60
Élection du Bureau de la Sous-Commission III	61
Groupe de travail sur les enquêtes socioéconomiques de la pêche intérieure	67
Création d'un Groupe de travail pour prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée	72
Élection du Bureau de la Sous-Commission IV	74
Adoption du rapport du Symposium sur le thème: L'énergie hydroélectrique, la maîtrise des crues et le captage des eaux: incidences sur le poisson et les pêches	76-78
Évaluation du rôle et du fonctionnement de la CECPI	80-82
Rapports nationaux	84

Collaboration avec les partenaires	85
Rétablissement d'un Groupe de travail sur l'écrevisse	86
Questions d'actualité: correspondants nationaux	87
Symposium organisé à l'occasion de la vingt-cinquième session de la CECPI	88-89
Élection du Bureau de la CECPI	93
Date et lieu de la vingt-cinquième session	94

**BUREAU DE LA CECPI ET COORDONNATEURS
DES GROUPES DE TRAVAIL *AD HOC***

Président:	P. Hickley
Premier Vice-Président:	K. Pintér
Second Vice-Président:	A. Jagsch
Secrétaire:	D. Bartley

SOUS-COMMISSION I – BIOLOGIE ET AMÉNAGEMENT

Président:	T. Brenner
Vice-Président:	J. Caffrey
Rapporteur:	I. Navodaru
Secrétaire technique:	G. Marmulla

Groupes de travail *ad hoc*

Anguilles	Coordonnateur	R. Poole
Surveillance des poissons en eaux douces	Coordonnateur	P. Hickley
Introductions et repeuplements	Coordonnateur	I.G. Cowx
Cartographie de la répartition des poissons et de la qualité de l'habitat aquatique	Coordonnateur	R. Fricke
Gestion des esturgeons	Coordonnateur	M. Chebanov
Meilleures pratiques en matière de passes à poissons	Coordonnateur	M. Larinier

SOUS-COMMISSION II – AQUACULTURE

Président:	L. Váradi
Vice-Président:	J.-P. Proteau
Rapporteur:	T. Hubenova
Secrétaire technique:	U. Barg

Groupes de travail *ad hoc*

Maladies des poissons et leur traitement	Coordonnateur	E. Hudson
Gestion des ressources aquatiques en aquaculture	Coordonnateur	M. Verdegem
Pisciculture biologique	Coordonnateur	V. Hilge
Perspectives de marché des produits de la pisciculture européenne en eaux douces (avec la Communauté européenne)	Coordonnateur	L. Váradi
Réseau de centres d'aquaculture de l'Europe centrale et orientale		L. Váradi

SOUS-COMMISSION III – PROTECTION DES RESSOURCES AQUATIQUES

Président:	G. Castelnaud
Vice-Président:	E. Ciccotti
Rapporteur:	C. Popa
Secrétaire technique:	U. Barg

Groupes de travail *ad hoc*

Effets des modifications physiques de l'habitat aquatique sur les populations de poissons	Coordonnateur	M. Zalewski
Méthodologies de remise en état des lacs et réservoirs	Coordonnateur	H. Lehtonen
Manipulation des poissons dans les pêcheries et les établissements d'aquaculture	Coordonnateur	R. Rösch
Prévention et maîtrise de la prédation par les oiseaux	Coordonnateur	P. Heinimaa
Influence des méthodes de gestion sur l'environnement	Liaison	R. Rösch
Directive-cadre de l'UE sur l'eau (groupe de liaison)	Coordonnateur	I.G. Cowx

SOUS-COMMISSION IV – QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Président:	I.G. Cowx
Vice-Président:	M. Sipponen
Rapporteur:	R. Arlinghaus
Secrétaire technique:	R. van Anrooy

Groupes de travail *ad hoc*

Pêches de loisir	Coordonnateur	R. Arlinghaus
Aspects socioéconomiques des pêches continentales	Coordonnateur	M. Sipponen
Groupe de liaison sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementé		

I. OUVERTURE DE LA SESSION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. La vingt-quatrième session de la Commission européenne consultative pour les pêches dans les eaux intérieures (CECPI) s'est tenue à Mondsee (Autriche) du 14 au 21 juin 2006 sous la présidence de M. Rudolf Müller (Suisse). Ont participé à la session 37 représentants de 20 membres de la Commission, des observateurs d'un État non membre de la FAO et un observateur d'organisations internationales non gouvernementales. La liste des participants est reproduite à l'Annexe B du présent rapport.
2. Le représentant du Ministère autrichien de l'agriculture et du développement rural, M. Wolfgang Stalzer, a ouvert la session et a souhaité la bienvenue aux délégués en Autriche. Sa déclaration est reproduite à l'Annexe D.
3. Le Sous-Directeur général de la FAO chargé du Département des pêches, M. Ichiro Nomura, a souhaité la bienvenue aux participants au nom du Directeur général de la FAO, M. Jacques Diouf. Sa déclaration est reproduite à l'Annexe D.
4. Le Président de la CECPI, M. Rudolf Müller (Suisse), a remercié le gouvernement hôte d'avoir accueilli cette session. Sa déclaration est reproduite à l'Annexe D.
5. L'ordre du jour a été adopté, tel qu'il figure à l'Annexe A. Les documents présentés à la Commission sont énumérés à l'Annexe C.

II. SYMPOSIUM SUR L'ÉNERGIE HYDROÉLECTRIQUE, LA MAÎTRISE DES CRUES ET LE CAPTAGE DES EAUX: INCIDENCES SUR LE POISSON ET LES PÊCHES

6. Un symposium a été organisé à l'occasion de la vingt-quatrième session de la CECPI à Mondsee (Autriche) du 14 au 17 juin 2006 sur le thème «L'énergie hydroélectrique, la maîtrise des crues et le captage des eaux: incidences sur le poisson et les pêches». Cent trente-trois participants provenant de 28 pays ont participé au Symposium, qui a été présidé par M. W. Stalzer (Autriche) et a été convoqué par M. R. Welcomme (Royaume-Uni). La documentation présentée comprenait 51 documents et 23 affiches. Le rapport du Symposium est joint à l'Annexe K du présent rapport.

III. BIOLOGIE ET GESTION (SOUS-COMMISSION I)

7. M. T. Brenner (Allemagne), Président de la Sous-Commission, a fait rapport sur l'état d'avancement des activités convenues lors de la vingt-troisième session de la Commission. Le rapport sur les activités réalisées a été présenté à la session sous la cote EIFAC/XXIV/2006/4 et EIFAC/XXIV/2006/Inf.4.

Groupe de travail *ad hoc* mixte CECPI/CIEM sur les anguilles (Coordonnateur: W. Dekker)

8. L'historique du Groupe de travail a été retracé et il a été précisé que celui-ci était devenu un Groupe de travail mixte CECPI/CIEM en 1998. Une réduction généralisée du recrutement d'anguilles a été observée entre 1983 et 1985. À partir de 1993, cette baisse du recrutement, ainsi que la réduction des volumes débarqués pour l'ensemble du stock, sont devenues un sujet de grave préoccupation. Le Groupe de travail fournit des avis scientifiques sur la gestion des anguilles et les données concernant les stocks, en tenant compte notamment

du Plan d'action de l'Union européenne (UE) de reconstitution du stock d'anguilles et de l'inclusion de l'anguille dans le règlement sur la collecte de données.

9. Le recrutement des anguilles est tombé au niveau le plus bas de tout temps, sans aucun signe manifeste de redressement et l'exploitation du stock n'est pas viable sur le plan biologique. Le Groupe de travail recommande d'élaborer d'urgence un plan international de reconstitution du stock d'anguilles européennes et de réduire le plus possible l'exploitation et d'autres incidences anthropiques sur la production/échappement d'anguilles argentées, jusqu'à l'approbation et la mise en application de ce plan. Le rapport de la réunion tenue à Rome en 2006 a été parachevé suivant le format d'une publication mixte CECPI/CIEM (Conseil international pour l'exploration de la mer). Le CIEM et la FAO doivent encore se mettre d'accord sur la répartition des coûts d'impression.

10. Les débats en plénière ont mis en lumière les questions suivantes:

- L'UE a fait le point des négociations liées à la proposition de la Commission concernant le règlement du Conseil établissant des mesures de reconstitution du stock d'anguilles européennes. La date d'approbation reste à déterminer, mais celle-ci devrait probablement avoir lieu au cours du premier semestre de 2007.
- Le Fonds européen pour les pêches pourrait fournir des financements pour la reconstitution des stocks s'il est explicitement prévu qu'il s'agit d'une mesure de conservation. La décision d'allouer des ressources du Fonds européen pour les pêches à des programmes nationaux de reconstitution du stock d'anguilles sera laissée à la discrétion des États membres.
- La reconstitution du stock d'anguilles demandera de contrôler et de gérer diverses questions au nombre desquelles figurent gestion des pêches, barrières, turbines, mortalité due au pompage d'eau, qualité de l'environnement, maladies et parasites. Les questions relatives à la qualité des reproducteurs telles que les maladies, les parasites et contaminations peuvent avoir d'importantes répercussions sur la migration et le succès de la reproduction.
- Les participants ont souligné la nécessité de reconstituer le stock à des fins de conservation et pas pour appuyer les pêches ou l'aquaculture.
- Une invitation a été lancée afin de reprendre de manière coordonnée la recherche européenne sur la reproduction artificielle de l'anguille.
- L'incidence importante de la prédation des cormorans sur le stock d'anguilles dans de nombreuses eaux européennes a été mise en évidence.
- On a estimé qu'il était important d'élaborer de toute urgence une série d'outils d'évaluation du stock et cette question a été examinée lors de la définition des objectifs en matière d'échappement (40 pour cent de la biomasse du stock de reproducteurs).
- Il a été noté qu'à l'appui des mesures prises pour les eaux intérieures des mesures comparables devront être mise en œuvre pour les eaux de mer.

**Groupe de travail *ad hoc* sur la surveillance des poissons en eaux douces
(Coordonnateur: P. Hickley)**

11. Le mandat du Groupe de travail a été présenté et adopté comme cela avait été demandé (voir Annexe E).

12. Lors de sa réunion de Wierzba tenue en 2004, le Groupe de travail avait fait des observations sur le projet de norme du Comité européen de normalisation intitulé «Qualité de l'eau – orientations sur la portée et la sélection des méthodes d'échantillonnage du poisson». Cette norme (prEN 14962), préparée par M. Dehus (Allemagne), est sur le point d'être publiée.

13. Des liens ont été maintenus avec le projet d'élaboration d'une méthode d'évaluation des conditions écologiques des cours d'eau européens (FAME), certains membres du Groupe de travail étant également délégués partenaires de ce projet FAME. Le projet a été achevé en novembre 2004¹.

14. Le Groupe de travail est en train d'élaborer une note d'information sur les meilleures pratiques en matière de pêche électrique. Il reste à espérer que les pays membres testent sur le terrain les projets de directives. Le projet de document a été affiché sur le site Web de la CECPI².

15. Le Groupe de travail a commencé à élaborer un manuel concis sur les méthodes d'échantillonnage pour la surveillance des populations de poissons en eaux douces. Le projet de document sera affiché sur le site Web de la CECPI. Le Coordonnateur prie instamment les utilisateurs de lui envoyer par voie électronique leurs observations pour lui permettre de parachever les directives.

16. Le Groupe de travail a continué à fournir une liste régulièrement mise à jour des conférences ayant trait aux pêches.

17. Un atelier conjoint CECPI/CEN s'est tenu afin d'élaborer un projet de norme intitulé «Qualité de l'eau – échantillonnage du poisson par les méthodes hydroacoustiques». Cet atelier s'est tenu dans le Dorset (Royaume-Uni) les 22 et 23 mars 2006 en présence de 15 experts sélectionnés provenant de neuf pays. Un premier projet de norme a été élaboré à l'issue de cet atelier, qui a été soumis au CEN pour adoption; une décision en la matière est attendue sous peu.

Groupe de travail *ad hoc* sur les introductions et repeuplements (Coordonnateur: I. Cowx)

18. Le mandat du Groupe de travail, tel qu'il a été adopté, est reproduit à l'Annexe F.

19. Le Coordonnateur du Groupe de travail a signalé que pendant l'intersessions, une étude sur les espèces introduites et les repeuplements dans les pays membres de la CECPI avait été remaniée, mais n'avait pas pu être terminée. Cette étude met à jour et développe celle qui avait été produite pour la Commission en 1999. Un résultat important obtenu grâce à cette étude est l'élaboration d'un cadre permettant de mettre à jour les directives de la CECPI sur les introductions et repeuplements. Ce travail a représenté une contribution importante au règlement du Conseil de l'UE instituant des mesures concernant l'utilisation d'espèces exotiques en aquaculture³.

20. Les travaux de la CECPI constitueront le point de départ de diverses initiatives, y compris un projet de l'England and Wales Environment Agency concernant les directives sur les introductions et repeuplements de poisson et une intervention proposée à la FAO en vue d'élaborer des directives sur l'amélioration des stocks aux fins de l'application du Code de conduite pour une pêche responsable. Cette activité sera achevée en 2006.

¹ Le prospectus final peut être téléchargé à l'adresse: http://fame.boku.ac.at/downloads/FAME_Leaflet_web.pdf

² <http://www.fao.org/WAICENT/FAOINFO/FISHERY/body/eifac/WGFishMon/default.asp>

³ Voir http://europa.eu.int/eur-lex/lex/LexUriServ/site/en/com/2006/com2006_0154en01.pdf

21. Le Groupe de travail a été représenté à un atelier sur les invasions biologiques dans les eaux intérieures tenu à Florence en 2005⁴. Le Coordonnateur du Groupe de travail a présenté les travaux de la CECPI et examiné les propositions visant à intégrer des stratégies d'évaluation du risque dans le Code d'usages.

22. Le Groupe de travail a entretenu des contacts avec le Groupe de travail du CIEM sur l'introduction et le transfert des organismes marins afin de définir un ensemble commun de directives concernant les organismes aquatiques. Ces travaux ont finalement été soumis à la Commission européenne en vue d'un financement, dans le cadre de son soutien à la recherche scientifique, d'un projet intitulé «Conséquences sur l'environnement de l'introduction d'espèces exotiques en aquaculture». Une décision devrait être prise vers la fin de l'année.

Groupe de travail *ad hoc* sur la cartographie de la répartition des poissons et de la qualité de l'habitat aquatique (Coordonnateur: R. Fricke)

23. Une série de cartes de répartition des poissons au Royaume-Uni et en Irlande était désormais disponible pour commencer à alimenter la base de données. Toutefois, on ne disposait pas encore de cartes permettant de cartographier la distribution du poisson et la qualité de l'habitat aquatique dans les eaux intérieures européennes car les cartes existantes (FAO) n'étaient pas suffisamment détaillées et comportaient de nombreuses erreurs. Il était donc nécessaire soit d'acheter, soit de mettre au point de nouvelles cartes des systèmes aquatiques dans la région de la CECPI. La FAO n'avait pas pu mettre de financement à la disposition de la CECPI, mais les recherches se poursuivaient. Le Groupe de travail s'intéressait à la fois aux cours d'eau et aux lacs et a été invité à donner des avis sur l'harmonisation du traitement taxinomique, la distribution de l'information et les méthodologies utilisées dans les États membres de la CECPI pour mettre en oeuvre la Directive-cadre sur l'eau de l'UE.

Groupe de travail *ad hoc* mixte CECPI/CGPM sur la gestion des esturgeons (Coordonnateur: M. Chebanov)

24. Un questionnaire sur la gestion des esturgeons avait été envoyé à tous les membres de la CECPI et de la CGPM, mais comme les réponses avaient été très peu nombreuses, l'opération serait répétée.

25. Au premier Atelier international sur la biologie, la conservation et le développement durable des esturgeons en Europe méridionale, tenu à Grenade (Espagne), des présentations avaient été faites conformément au mandat du Groupe de travail sur la conservation de l'esturgeon eurasiens.

26. Un projet à long terme sur le marquage des juvéniles d'esturgeon de la mer Noire et de la mer d'Azov avait été proposé par les membres russes du Groupe de travail fin décembre 2005. Cette initiative de la Fédération de Russie pour le bassin de la mer Noire avait été appuyée par plusieurs experts d'Ukraine, de Bulgarie et de Roumanie en vue de la mise au point d'un programme conjoint.

27. Depuis 2004, plusieurs projets sur les esturgeons avaient été lancés avec les membres turcs, bulgares et grecs du Groupe de travail. Pendant la période intersessions, des membres du Groupe de travail avaient contribué à l'élaboration d'un plan d'action pour les esturgeons du Danube organisé en 2005 par la section autrichienne du Fonds mondial pour la nature pour le Conseil de l'Europe. L'objectif visé était d'assurer la viabilité des populations de toutes les

⁴ <http://www.dbag.unifi.it/inwat/>

espèces d'esturgeon du Danube en restaurant et en gérant durablement leur habitat naturel et leurs voies de migration. Le Groupe de travail avait lié ses activités à celles du Groupe de gestion des esturgeons de la mer Noire (BSSMG). Les membres du Groupe de travail participaient également à la révision d'une nouvelle version (2006) de la Liste rouge de l'UICN – Espèces d'esturgeons eurasiennes.

28. Le Coordonnateur du Groupe de travail avait, en collaboration avec d'autres membres russes du Groupe, compilé les publications: «Manuel sur la reproduction et l'élevage des esturgeons» (en russe) et «Guide de terrain: sexage précoce et évaluation de la maturité chez les esturgeons vivants grâce à la technique des ultrasons».

29. Les délégués roumains et bulgares ont informé la session des activités de leur pays en matière de protection et de gestion des esturgeons. La Roumanie avait notamment instauré une interdiction de capture de 10 ans pour les esturgeons de la mer Noire. La Bulgarie estimait utile un programme de marquage visant à distinguer les esturgeons sauvages des esturgeons reproduits artificiellement.

Programme de la Sous-Commission I

30. Outre les groupes de travail existants, un nouveau Groupe de travail de la CECPI sur les meilleures pratiques en matière de passes à poisson avait été créé pour donner suite à une recommandation formulée par le symposium de la CECPI qui avait précédé la session. M. M. Larinier (France) a été nommé Coordonnateur.

31. Le mandat et la composition de ce nouveau Groupe de travail sont joints au présent rapport en tant qu'Annexe G.

Élection du Bureau

32. Les personnes suivantes ont été élues: M. T. Brenner (Allemagne), Président; M. J. Caffrey (Irlande), Vice-Président; M. I. Navodaru (Roumanie), Rapporteur.

IV. AQUACULTURE (SOUS-COMMISSION II)

33. Le Président de la Sous-Commission, M. L. Váradi (Hongrie) a présenté les activités et réalisations de la Sous-Commission, telles qu'elles figurent dans les documents EIFAC/XXIV/2006/5 et EIFAC/XXIV/2006/ Inf.5.

Groupe de travail *ad hoc* sur le rapport entre les transferts de poissons et les aspects sanitaires (Coordonnateur: E. Hudson)

34. Aucun rapport du Coordonnateur n'avait été reçu pendant la période intersessions. Le Coordonnateur ne pouvait pas assister à la session pour cause de travail urgent.

35. Le Président a invité les délégués à envisager d'interrompre les travaux de ce Groupe de travail ou de le doter d'un nouveau mandat et de recruter de nouveaux experts actifs. Le Groupe de travail pourrait prendre note du prochain «Atelier régional sur la santé des animaux aquatiques en Europe orientale» qui devrait se tenir en novembre 2007 en Bosnie-Herzégovine dans le contexte d'un projet technique de coopération de la FAO et éventuellement y participer.

36. La Sous-Commission a réitéré l'importance du travail de la CECPI en matière de gestion de la santé des poissons. On a relevé, notamment, la propagation préoccupante du

virus herpes Koi affectant les élevages de carpe dans un nombre croissant de pays. On a également constaté que les questions relatives à la santé du poisson incluaient le bien-être des poissons et qu'une collaboration avec les experts de l'Office International des Épidémiologies (OIE) et le nouveau réseau DIPNET⁵ pourrait être utile.

37. M. J.P. Proteau a proposé d'aider M. Váradi en contactant des experts et des réseaux qui pourraient être intéressés et en lançant un processus de reformulation du mandat de ce Groupe de travail.

Groupe de travail *ad hoc* sur la gestion des ressources aquatiques en aquaculture (Coordonnateur: M. Verdegem)

38. M. Verdegem a présenté rapidement les travaux passés et prévus du Groupe, dont la comparaison de l'utilisation de l'eau en agriculture et en aquaculture et la rédaction envisagée d'un ouvrage général sur l'utilisation et la réutilisation de l'eau en aquaculture, dont la table des matières inclurait:

- (i) Examen de l'utilisation de l'eau dans le monde entier
- (ii) Utilisation de l'eau en aquaculture
- (iii) Utilisation de l'eau dans la chaîne de production aquacole
- (iv) Croissance future de la production aquacole et besoins en eau y relatifs
- (v) Moyens de réduire la consommation d'eau de l'aquaculture
- (vi) Coûts et économie de l'utilisation de l'eau en aquaculture
- (vii) Pratiques recommandées pour une meilleure utilisation de l'eau en aquaculture
- (viii) Priorités en matière de recherche et formation

39. Un mini-symposium est prévu pour le milieu de l'année 2007. Cette activité inclurait la participation à la conférence sur l'utilisation de l'eau pour l'aquaculture en Chine, ainsi qu'une analyse de l'étude récente sur l'utilisation de l'eau pour l'aquaculture dans les pays en développement. Plusieurs éditeurs ont été contactés pour la publication de cet ouvrage.

40. La Sous-Commission a apprécié les efforts faits et les initiatives prises par ce Groupe de travail.

Groupe de travail *ad hoc* sur la pisciculture biologique (Coordonnateur: V. Hilge)

41. M. Váradi et M. Hilge ont reconnu que le Groupe de travail avait rassemblé depuis sa création des informations très précieuses et détaillées sur la pisciculture biologique en Europe. Toutefois, aucune nouveauté technique n'était à signaler.

42. La Sous-Commission a reconnu que l'aquaculture biologique demeurerait une question importante partout en Europe, ainsi qu'à l'échelle mondiale. La pisciculture biologique faisait partie du Fonds européen pour la pêche. La Commission européenne travaillait actuellement à l'inclusion de l'aquaculture dans le processus d'élaboration de directives et de normes communes pour l'agriculture biologique en Europe. Plusieurs délégués ont identifié les liens entre les normes de la pisciculture biologique et les procédures d'écoétiquetage, ainsi que les normes pour les produits de la pêche et de l'aquaculture.

43. M. Hilge a accepté d'établir un résumé final des principales conclusions auxquelles était parvenu son Groupe de travail (voir Annexe H). Mme Tiainen-Balsby (CE) a accepté de

⁵ <http://www.dipnet.info>

rédiger un bref récapitulatif des travaux visant à établir des directives pour l'aquaculture biologique dans le cadre des activités de la CE (voir Annexe I).

44. Compte tenu des activités en cours au sein de la CE, la Sous-Commission a conclu que les activités de ce Groupe de travail pourraient être suspendues et qu'elles pourraient reprendre une fois que de nouvelles questions ou de nouveaux intérêts se feraient jour.

Groupe de travail *ad hoc* sur les perspectives du marché des produits de la pisciculture européenne en eaux douces (Coordonnateur: L. Váradi)

45. M. Váradi a souligné que la commercialisation des produits de la pisciculture en eaux douces demeurait une question délicate en Europe et dans le monde entier et qu'il serait souhaitable de poursuivre la série des ateliers techniques sur cette question et d'envisager une collaboration entre la FAO et la Direction générale de la pêche (CE), comme cela avait été fait pendant l'exercice conjoint en 2001. Il a proposé diverses options pouvant faire l'objet d'un débat, comme l'interruption du Groupe de travail, son transfert à la Sous-Commission IV, l'élaboration d'un nouveau mandat et l'implication de nouveaux experts actifs.

46. Mme Tiainen-Balsby (CE) a confirmé qu'il n'existait pas actuellement de fonds pour de telles activités à la Direction générale de la pêche. Toutefois, si un ou plusieurs États membres en prenaient l'initiative, diverses possibilités de cofinancement pourraient être envisagées. Le Secrétariat de la FAO a indiqué qu'il assurerait le soutien technique. Plusieurs délégués ont confirmé leur intérêt pour les questions de commercialisation des produits de l'aquaculture, y compris biologique, en eaux douces.

47. Le Coordonnateur est convenu qu'il poursuivrait ses efforts pour identifier des experts intéressés et de nouvelles sources de financement. Il contacterait également EUROFISH⁶ en vue d'une éventuelle collaboration. La Sous-Commission a déclaré apprécier les efforts soutenus de M. Váradi.

Réseau de centres d'aquaculture de l'Europe centrale et orientale (NACEE)

48. M. Váradi a reconnu que le Réseau NACEE constituait une plateforme de collaboration entre les pays de l'Union européenne et les pays d'Europe orientale qui n'étaient pas membres de l'UE pour les stratégies politiques et les cadres réglementaires en matière d'aquaculture. Ce réseau facilitait la collaboration entre la FAO et les pays d'Europe orientale pour l'élaboration des études nationales et régionales sur l'aquaculture. Le Directeur général de la FAO avait récemment accordé le statut de liaison au Réseau NACEE.

Élection du Bureau

49. Les personnes suivantes ont été élues: M. L. Váradi (Hongrie), Président; M. J.P. Proteau (France), Vice-Président; Mme T. Hubenova (Bulgarie), Rapporteur.

⁶ <http://www.eurofish.dk>

V. PROTECTION DES RESSOURCES AQUATIQUES (SOUS-COMMISSION III)

50. Le Président de la Sous-Commission, M. L. Raat (Pays-Bas), avait annoncé son départ à la retraite à l'occasion de la réunion du Comité exécutif de la CECPI en juin 2005. M. G. Castelnaud (France), Vice-Président, a présenté les activités et les résultats de la Sous-Commission, tels qu'ils apparaissent dans les documents EIFAC/XXIV/2006/6 et EIFAC/XXIV/2006/Inf. 6.

Groupe de travail *ad hoc* sur les effets des modifications physiques de l'habitat aquatique sur les populations de poissons (Coordonnateur: M. Zalewski)

51. Appréciant à leur juste valeur les résultats du Groupe de travail et étant donné la création récente d'un Centre européen d'éco hydrologie par l'UNESCO, la Sous-Commission a décidé de suspendre les travaux de ce Groupe de travail. Le Coordonnateur a vivement félicité le Groupe des efforts déployés et de sa détermination.

Groupe de travail *ad hoc* sur les méthodes de remise en état des lacs et réservoirs (Coordonnateur: H. Lehtonen)

52. L'ouvrage sur la remise en état des lacs et réservoirs (Rehabilitation of Lakes and Reservoirs for Fish, Éditeurs Lehtonen, Cowx et Müller) en est à un stade avancé de la rédaction et sa publication est prévue à la fin de l'année 2006. M. Cowx a sollicité la contribution de photographes. Il a également indiqué qu'un montant d'environ 8 000 à 10 000 dollars EU demeurerait encore nécessaire pour le cofinancement de cet ouvrage, dont la publication marquera le terme des travaux du Groupe.

Groupe de travail *ad hoc* sur la manutention des poissons dans les pêches et les établissements aquacoles (Coordonnateur sortant: A.J.P. Raat)

53. M. Raat ayant pris sa retraite, le poste de coordonnateur du Groupe de travail était vacant. Le rapport de ce Groupe de travail a été achevé et sera publié sous forme de document occasionnel de la CECPI.

54. La Sous-Commission a rappelé l'importance des questions liées au bien-être du poisson dans les domaines des pêches commerciales, de la pêche de loisir et de l'aquaculture et a confirmé la décision qu'elle avait prise en 2004 selon laquelle un projet de document présentant la position de la CECPI sur la manutention des poissons devait être rédigé, en vue d'être soumis à la Commission, pour examen.

55. Plusieurs délégués ont accepté de rechercher des experts compétents, désireux d'assumer les fonctions de coordonnateur du Groupe de travail et qui s'attelleraient à la rédaction du document sur la position de la CECPI. Le Président assurera la liaison avec les délégués et experts intéressés, afin d'assurer le suivi des travaux prévus.

Groupe de liaison sur la prévention et la maîtrise de la prédation par les oiseaux (Coordonnateur sortant: E. Staub)

56. Étant donné le départ à la retraite de M. Staub, qui n'assume donc plus les fonctions de coordonnateur du Groupe de travail, M. Petri Heinimaa (Finlande) a accepté de devenir coordonnateur. Dans son dernier rapport, M. Staub recommandait le renforcement de la

participation des experts des pêches de la CECPI au projet INTERCAFE⁷. La Sous-Commission a rappelé l'importance des activités mises en oeuvre par la CECPI dans le domaine de la prédation par les oiseaux dans le secteur des pêches et de l'aquaculture et a décidé de rétablir le statut du Groupe de travail concernant cette activité. Des délégués ont débattu de plusieurs questions y afférentes, notamment: nécessité de disposer de mesures de gestion et de déclarations de politique générale efficaces, conséquences socioéconomiques, incidences financières, estimations des dégâts, mesures envisageables en matière d'atténuation des effets et de compensation. La nécessité d'agir et d'intervenir à l'échelle politique a été notée. La Sous-Commission est convenue avec M. Heinimaa qu'un nouveau mandat serait élaboré et que de nouveaux experts seraient sollicités.

Groupe de liaison avec le Conseil de l'Europe (Liaison: R. Rösch)

57. La Sous-Commission s'est félicitée du rapport de M. Rösch portant sur les activités mises en oeuvre par le Conseil de l'Europe, en particulier le «Comité permanent de la Convention européenne pour la protection des animaux d'élevage». La Sous-Commission a décidé que ce Groupe de liaison devrait se joindre au Groupe de travail sur la manutention des poissons dans les pêches et les établissements aquacoles.

Groupe de liaison sur la Directive-cadre de l'UE sur l'eau (Coordonnateur: I. Cowx)

58. M. Cowx a confirmé que ce Groupe de liaison poursuivrait ses activités spécifiques de collation des informations sur la pêche fluviale de la Directive-cadre sur l'eau, à condition que la proposition de projet EFI (index européen des poissons) Plus bénéficie d'un financement. Il a été noté qu'il convenait de perfectionner l'évaluation axée spécifiquement sur le domaine lacustre.

59. La Sous-Commission a tenu compte de la recommandation formulée lors du Symposium selon laquelle la CECPI devrait créer un groupe de travail chargé de donner des orientations concernant l'application de la Directive-cadre sur l'eau. La Sous-Commission est convenue qu'un mandat devait être élaboré pour ce groupe de travail et qu'il fallait assurer une collaboration étroite avec ce groupe de liaison. La question des espèces exotiques en tant que facteurs décisifs de l'impact biologique dans le contexte des applications de la Directive-cadre sur l'eau a été reconnue.

Autres groupes de liaison

60. La Sous-Commission a décidé de suspendre les activités des Groupes de liaison sur l'influence des méthodes de gestion sur l'environnement et sur les effets sur l'environnement et la santé humaine des substances provoquant des troubles endocriniens.

Élection du Bureau

61. Les personnes suivantes ont été élues: M. G. Castelnaud (France), Président; Mme E. Ciccotti (Italie), Vice-Présidente; Mme C. Popa (Roumanie), Rapporteur.

⁷ www.intercafeproject.net

VI. QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES (SOUS-COMMISSION IV)

62. Le Président de la Sous-Commission, M. I.G. Cowx (Royaume-Uni), a informé la Commission des progrès réalisés pendant la période intersessions. Le rapport a été soumis à la session sous forme des documents EIFAC/XXIV/2006/7 et EIFAC/XXIV/2006/Inf.7.

Groupe de travail *ad hoc* sur les pêches de loisir (Coordonnateur: R. Arlinghaus)

63. Au sein de ce Groupe de travail, les progrès ont essentiellement concerné les procédures d'organisation. De fait, peu de mesures ont été prises en vue de recentrer l'action de ce Groupe de travail, comme cela avait été proposé lors de la vingt-troisième session de la CECPI. Le Groupe de travail a concentré ses efforts sur l'établissement d'un code d'usages applicable aux pêches de loisir. Bien que l'EAA («European Anglers Alliance», Alliance européenne des pêcheurs à la ligne) se soit efforcée d'élaborer un code, ce document nécessite des liens plurisectoriels et doit être conforme au Code de conduite pour une pêche responsable. En conséquence, le Groupe de travail a défini une stratégie visant l'établissement d'une version définitive du Code d'usages. Cette stratégie a été présentée à la Commission dans le document intitulé «Proposal for financing the production of a European code of practice for recreational fisheries» (proposition de financement relative à l'élaboration d'un code d'usages européen applicable aux pêches de loisir) EIFAC/XXIV/2006/Inf.12. Cette proposition était articulée autour de trois solutions envisageables: 1) suppression du Groupe de travail, 2) cofinancement de la proposition par un bailleur de fonds, pour que l'EAA et la FAO puissent finalement obtenir les résultats escomptés ou 3) mise à profit des initiatives prises à l'échelle nationale sans garantie de résultat. Les membres sont convenus de la nécessité d'un Code et le délégué des Pays-Bas a fait savoir qu'il solliciterait un soutien financier pour la proposition de projet et ferait rapport à la Sous-Commission. Il a également été proposé de contacter la Confédération internationale de la pêche sportive (CIPS), en vue de lui proposer de participer au projet.

64. M. R. Arlinghaus se chargera de coordonner ces activités, avec l'aide de M. B. Breton, le Président entrant de l'EAA.

Groupe de travail *ad hoc* sur les aspects socioéconomiques des pêches continentales (Coordonnateur: M. Sipponen)

65. Le Coordonnateur du Groupe de travail, M. M. Sipponen, a informé la Commission des progrès réalisés pendant la période intersessions. Il a fait état des résultats d'une enquête sur les avantages socioéconomiques de la pêche de loisir, qui mettaient en avant l'importance des pêches de loisir d'un point de vue économique, le nombre de personnes pratiquant la pêche de loisir et les différentes définitions de ce type de pêche d'un pays à l'autre, les méthodes d'enquête et la représentativité des échantillons. Parmi les premières recommandations concernant la recherche figuraient notamment les recommandations suivantes:

- les États membres de la CECPI devraient utiliser des échantillons aléatoires portant sur les ménages (au lieu de faire porter les enquêtes sur des pêcheurs à la ligne porteurs de permis de pêche);
- indépendamment des dimensions spatiales des études d'évaluation, il est indispensable de normaliser les méthodes, afin de disposer de résultats comparables.

66. Un projet de rapport sera communiqué aux correspondants et aux experts nationaux, en vue de recueillir leurs observations et des contributions supplémentaires. Plusieurs membres, dont la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, la Roumanie et l'Irlande, ont indiqué qu'ils disposaient d'informations supplémentaires qu'ils communiqueraient au Coordonnateur.

67. Le Coordonnateur a présenté le mandat actuel du Groupe de travail et a proposé une version mise à jour de ce mandat, prévoyant les deux activités suivantes pendant la période intersessions:

- Établissement de la version définitive de directives méthodologiques relatives aux enquêtes socioéconomiques sur la pêche de loisir et publication de ces directives.
- Rapport sur l'incidence des droits privés de propriété sur les autres méthodes de gestion envisageables pour les pêches intérieures commerciales.

68. Les participants ont débattu de la signification des droits de propriété par rapport aux méthodes de cogestion et sur la portée du terme des pêches récréatives qui a été précisée par le Coordonnateur et serait prise en compte lors des travaux du Groupe de travail. Le mandat mis à jour a été approuvé par la Commission.

69. Plusieurs membres ont félicité le Groupe de travail de ses résultats et ont rappelé l'importance des activités de la CECPI consacrées aux aspects socioéconomiques de la pêche de loisir et de la pêche commerciale dans les eaux intérieures.

Groupe de liaison sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée

70. Comme convenu lors de la réunion du Comité exécutif tenue pendant la période intersessions, le Président a présenté une brève synthèse des questions liées à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans les eaux intérieures. Il a mentionné des exemples de pêche illicite, non déclarée et non réglementée, notamment:

- pêche sans permis de pêche;
- utilisation d'engins et de méthodes de pêches illicites;
- pêche dans des périmètres interdits ou pendant une période d'interdiction;
- non notification des prises ou notification fallacieuse;
- mouvement non réglementé de poissons/vol de poissons;
- fuite de poissons d'élevage.

71. Le Président a fait état des travaux qu'il effectue actuellement pour le compte de la FAO sur le Plan d'action international visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (PAI-INDNR) dans les eaux intérieures, qui en est au stade de la rédaction, et a souligné l'importance de cette question pour la région couverte par la CECPI. Il a été noté que les causes profondes de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans les États Membres pouvaient être dues à des différences culturelles et qu'en conséquence, les stratégies visant à régler ce problème devaient être adaptées à chaque cas. Il a été mentionné que l'écoétiquetage pourrait être une solution permettant de régler le problème de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

72. La Commission est convenue qu'un groupe de liaison chargé de cette question serait créé. Le Président a décidé d'adapter le Plan d'action international visant à prévenir, à

contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, en vue de son approbation par la CECPI à sa vingt-cinquième session.

Autres activités

73. La Sous-Commission IV a rédigé un projet de proposition relatif à l'organisation du symposium 2008 de la CECPI, dont le titre provisoire est «Interactions entre les objectifs socioéconomiques et écologiques des pêches de capture et de l'aquaculture dans les eaux intérieures». Le projet de proposition a été soumis au Comité exécutif et aux délégués au début de la vingt-quatrième session de la Commission, pour observations et propositions.

Élection du Bureau

74. Les personnes suivantes ont été élues: M. I.G. Cowx (Royaume-Uni), Président; M. M. Sipponen (Finlande), Vice-Président; M. R. Arlinghaus (Allemagne), Rapporteur.

VII. ADOPTION DES RAPPORTS D'ACTIVITÉ ET DES RECOMMANDATIONS DES SOUS-COMMISSIONS

75. Les participants à la session ont adopté les rapports et les recommandations des Sous-Commissions, ainsi que le rapport de la réunion du Comité exécutif tenue en 2005.

VIII. ADOPTION DU RAPPORT DU SYMPOSIUM

76. Les participants à la session ont adopté le rapport du Symposium sur le thème: «l'énergie hydroélectrique, la maîtrise des crues et le captage des eaux: incidences sur le poisson et les pêches» (Annexe K).

77. Les participants à la session sont convenus que la principale conclusion du symposium était qu'il était erroné de ranger la production hydroélectrique de petite envergure dans la catégorie des «technologies vertes», compte tenu de ses possibles effets négatifs sur les poissons et les autres organismes aquatiques, et qu'en conséquence, l'énergie hydroélectrique ne devrait pas être considérée globalement comme étant une énergie «verte». Les participants ont également approuvé toutes les autres recommandations figurant à l'Annexe K.

78. S'agissant de la recommandation visant à créer un Groupe de travail sur les meilleures pratiques en matière de passes à poissons, la Sous-Commission I a déjà pris l'initiative d'inclure ce nouveau Groupe de travail dans son programme. La recommandation visant la création d'un Groupe de travail chargé d'aider les membres de la CECPI à respecter les dispositions de la Directive-cadre de l'UE sur l'eau a été transmise au Président de la Sous-Commission III, qui a été chargé de définir officiellement le mandat de ce Groupe et de lui trouver un coordonnateur. Ce Groupe de travail devrait démarrer ses travaux dans les plus brefs délais, avant que sa création ne soit ratifiée par la CECPI à sa prochaine session.

IX. ÉVALUATION DU RÔLE ET DU FONCTIONNEMENT DE LA CECPI

79. Suite à l'examen du document EIFAC/XXIV/2006/8 «Assessment of the Role and Functioning of EIFAC» (évaluation du rôle et du fonctionnement de la CECPI), la Commission a pris les décisions et formulé les conclusions suivantes.

80. Sept grands domaines ont été ciblés en vue d'améliorer les activités de la Commission:

- Il convient de disposer de financements supplémentaires et d'établir des partenariats.
- Le rôle des correspondants nationaux a été défini dans l'annexe J.
- La liaison avec l'Union européenne devrait faire l'objet d'une attention accrue.
- Les questions d'actualité sont désormais inscrites à l'ordre du jour en tant que point permanent.
- Résultats dans le domaine technique et dans celui des politiques générales et prise en compte des attentes des membres.
- Le serveur de liste de la CECPI a été établi au Secrétariat.
- La politique de publication sera maintenue et visera à faire participer de jeunes scientifiques.

81. Le Secrétariat aidera les délégués à mieux se préparer aux sessions, en améliorant le format des documents de manière à mieux faire comprendre les actions et les demandes des délégués. Les activités du Secrétariat devraient non seulement être maintenues mais également renforcées car le travail du Secrétariat est essentiel pour l'accomplissement de la mission de la CECPI et pour le fonctionnement des sous-commissions.

82. Les conclusions des recommandations formulées suite aux débats sur les questions soulevées dans le document EIFAC/XXIV/2006/8 seront évaluées à sa vingt-cinquième session par la Commission, qui sera saisie d'un rapport succinct rédigé par le Président.

Rapports nationaux

83. M. Phil Hickley (Royaume-Uni) a présenté le document EIFAC/XXIV/2006/9 sur le rétablissement des rapports nationaux. Auparavant, des rapports nationaux étaient établis, mais cette pratique avait été suspendue.

84. Différentes possibilités ont été présentées à la Commission: a) maintenir le *statu quo*, b) rétablir l'obligation de communiquer un rapport national, c) diffuser les informations disponibles et d) communiquer des rapports de synthèse. Des avis divergents ont été exprimés et il n'a pas été possible de dégager un consensus sur les mesures à prendre. En conséquence, la question a été renvoyée aux Vice-Présidents de la CECPI, qui ont été chargés d'étudier comment regrouper les informations sur les pêches intérieures. À titre provisoire, il a été demandé aux membres d'indiquer les adresses Internet de leurs sites Web nationaux pour que ces liens puissent être placés sur le site Web de la CECPI.

Collaboration avec des partenaires

85. Le Président a présenté l'Annexe 3 du document EIFAC/XXIV/2006/2 relative aux observateurs invités à la vingt-quatrième session et a regretté que les observateurs et collaborateurs n'aient pas participé à cette session en plus grand nombre. Il conviendrait de faire en sorte d'établir des liens plus solides avec les partenaires et d'apporter des contributions, selon qu'il convient, notamment dans le cas de l'UE, l'UICN et la Convention de Ramsar dont plusieurs domaines d'activité correspondent à ceux de la CECPI. La septième

journée mondiale des zones humides qui aura lieu le 2 février 2007 a été évoquée, en particulier les zones humides et les pêches⁸.

Questions d'actualité

86. Le Président a présenté le paragraphe 12 du document EIFAC/XXIV/2006/2. Parmi les questions d'actualité déjà ciblées, le rétablissement d'un Groupe de travail sur l'écrevisse a été approuvé. M. M. Pursiainen (Finlande) a accepté d'assumer les fonctions de coordonnateur. Le Président de la Sous-Commission I contactera le coordonnateur en vue de faciliter l'élaboration du mandat et de constituer le Groupe. Le sujet sera traité par le Comité Exécutif.

87. En plus des questions ciblées par le Comité exécutif, les correspondants nationaux ont été invités à dresser une liste des questions d'actualité intéressant les États membres. Les principales questions ciblées étaient les suivantes: déplacements de poissons, maladies des poissons, espèces non indigènes, eutrophisation, dégradation des habitats et pollution. Les réponses communiquées seront exploitées statistiquement et adressées aux correspondants nationaux pour information et une synthèse sera rédigée en vue d'être soumise à la prochaine session du Comité exécutif.

X. SYMPOSIUM ORGANISÉ À L'OCCASION DE LA VINGT-CINQUIÈME SESSION DE LA CECPI

88. La Commission est convenue que le Symposium international qui sera organisé dans le cadre de sa vingt-cinquième session devrait être axé sur les interactions entre les objectifs socioéconomiques et écologiques des pêches, commerciales et de loisirs, et de l'aquaculture dans les eaux intérieures. Plusieurs délégués ont souligné qu'il convenait de mettre en particulier l'accent sur les aspects socioéconomiques et ont proposé de renforcer les interactions entre participants en diminuant le nombre de présentations et en privilégiant une rencontre de type «atelier», pendant laquelle des recommandations et des propositions concrètes peuvent être présentées. Parmi les questions à traiter figurent l'amélioration de la qualité des produits et la coopération dans le cadre de la chaîne de production de poisson en vue d'augmenter la durabilité. Le Réseau des centres d'aquaculture d'Europe centrale et orientale (NACEE) et la Société européenne d'aquaculture ont fait part, pendant la session, de leur souhait de participer et de collaborer à cette initiative, à l'instar de l'Association européenne des économistes spécialistes des pêches (EAFE), qui avait fait état de son intérêt avant la session.

89. M. I. Cowx a accepté d'assumer les fonctions de coordonnateur du Symposium et d'établir la version définitive de la note d'information y relative. Les délégués ont été invités à communiquer leurs observations, le cas échéant, avant le 30 juillet 2006 au Coordonnateur ou au Secrétaire technique. Le Projet de note d'information relatif au Symposium, tel qu'approuvé par la Commission, figure à l'Annexe F du présent rapport.

XI. QUESTIONS DIVERSES

90. Le Président a informé les participants qu'une version révisée de la brochure sur la CECPI était sur le point d'être achevée et qu'elle serait placée sur le site Web de la

⁸ http://www.ramsar.org/wwd/7/wwd2007_index.htm

Commission, sous forme de fichier pdf, et envoyée par courrier électronique aux correspondants nationaux; des exemplaires imprimés de cette brochure seront distribués par le Secrétariat, sur demande.

91. Un atelier international sur la reproduction artificielle de l'anguille européenne a montré que la reproduction artificielle et la production de masse d'alevins d'anguille n'étaient plus un objectif irréaliste. Des instituts japonais prévoient d'atteindre ces deux objectifs dans les quatre prochaines années. L'Europe dispose de connaissances scientifiques remarquables sur la question et pourrait viser à la reproduction artificielle de l'anguille à des fins d'aquaculture. Cependant, il faudrait que les différents instituts européens collaborent et coordonnent leurs activités, en se fixant un objectif commun bien défini, ce qui ne peut être réalisé sans engagement et sans un soutien adéquat garanti pendant plusieurs années.

92. En conséquence, la CECPI recommande à ses membres de coopérer de manière dynamique dans le cadre des activités de recherche liées à la reproduction et à l'élevage de larves d'anguilles européennes. Les délégués ont émis le souhait que la Commission européenne soit invitée par la CECPI à coordonner et à promouvoir ces activités de recherche.

XII. ÉLECTION DU BUREAU DE LA CECPI

93. La Commission a élu le Bureau suivant: M. Phil Hickley (Royaume-Uni), Président; M. Karoly Pinter (Hongrie), premier Vice-Président; et M. Albert Jagsch (Autriche), second Vice-Président. Les participants ont remercié M. Rudolf Müller (quittant la présidence de la Commission) pour ses contributions remarquables dans le domaine des pêches intérieures en Europe et pour les nombreuses années passées au service de la CECPI.

XIII. DATE ET LIEU DE LA VINGT-CINQUIÈME SESSION

94. Les dates et le lieu seront déterminés par le Directeur général de la FAO en consultation avec le Président de la CECPI.

95. Le Comité exécutif tiendra sa prochaine session au milieu de l'année 2007, à Rome.

XIV. ADOPTION DU RAPPORT ET CLÔTURE DE LA SESSION

96. Le rapport de la Session a été adopté le 21 juin 2006. La session a été close à 17 heures.

ANNEXE A**Ordre du jour**

1. **Ouverture de la Session et adoption de l'ordre du jour**
2. Symposium sur l'énergie hydroélectrique, la maîtrise des crues et le captage des eaux: incidences sur le poisson et les pêches
3. **Biologie et gestion (Sous-Commission I)**
Revue des activités intersessions:
 - Anguilles
 - Surveillance des poissons en eaux douces
 - Introductions et repeuplements
 - Cartographie de la répartition des poissons et de la qualité de l'habitat aquatique
 - Gestion des esturgeons
 - Élection du Bureau
4. **Aquaculture (Sous-Commission II)**
Revue des activités intersessions:
 - Maladies des poissons et leur traitement
 - Rapport entre les transferts de poissons et les contrôles sanitaires
 - Gestion des ressources aquatiques en aquaculture
 - Pisciculture biologique
 - Perspectives du marché des produits de la pisciculture européenne en eaux douces
 - Réseau de centres d'aquaculture dans la région d'Europe centrale et orientaleÉlection du Bureau
5. **Protection des ressources aquatiques (Sous-Commission III)**
Revue des activités intersessions:
 - Effets des modifications physiques de l'habitat aquatique sur les populations de poissons
 - Méthodes de remise en état des lacs et réservoirs
 - Lutte contre les oiseaux prédateurs et la prévention
 - Influence des méthodes de gestion sur l'environnement
 - Manipulation des poissons dans les pêcheries et les établissements d'aquaculture
 - Groupe de liaison sur la Directive-Cadre de l'UE sur l'eau (DCE)
 - Effets sur l'environnement et la santé humaine des substances provoquant des troubles endocriniensÉlection du Bureau

6. **Questions économiques et sociales (Sous-Commission IV)**
Revue des activités intersessions:
 - Les pêches de loisir
 - Aspects socioéconomiques des pêches dans les eaux intérieures
 - Groupe de liaison sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementéeAutres activités
Élection du Bureau
7. **Adoption des rapports et des recommandations des sous-commissions**
8. **Adoption du rapport du Symposium**
9. **Évaluation du rôle et du fonctionnement de la CECPI**
Rapports nationaux
Collaboration avec les partenaires
Problèmes émergents
10. **Symposium organisé en marge de la vingt-quatrième session de la CECPI**
11. **Autres questions**
12. **Élection du Bureau de la CECPI**
13. **Date et lieu de la vingt-cinquième session**
14. **Adoption du rapport et clôture de la Session**

ANNEXE B**Liste des participants*****MEMBRES DE LA COMMISSION*****ALBANIE****ALLEMAGNE**

Hilge, Volker
 BFA für Fischerei
 Institut für Fischereiökologie
 Wulfsdorfer Weg 204
 D-22926 Ahrensburg
 Tél.: (+49-4102) 51128
 Fax: (+49-4102) 898207
 Courriel: volker.hilge@ifb.bfa-fisch.de

Brenner, Tomas
 Ministerium für Umwelt, Forsten
 und Verbraucherschutz
 Rheinland-Pfalz
 55116 Mainz
 Kaiser-Friedrich-Straße 1
 Tél.: (+49-61) 31 165441
 Fax: (+49-61) 31 164469
 Courriel: Tomas.Brenner@wwv.rlp.de

AUTRICHE

Stalzer, Wolfgang
 Federal Ministry of Agriculture and Forestry,
 Environment and Water Management
 Water Division
 Marxergasse 2
 1030 Wien
 Tél.: (43) 1711007105
 Courriel:
 wolfgang.stalzer@lebensministerium.at

Jagsch, Albert
 Federal Agency for Water Management
 Institute for Water Ecology, Fisheries
 and Lake Research
 Scharfling 18
 A-5310 Mondsee
 Tél.: (+43) 6232 344712
 Fax: (+43) 6232 344733
 Courriel: albert.jagsch@baw.at

BELGIQUE

Keulen, Christine
 CRNFB – Walloon Ministry
 23, Avenue Marichal Jurn,
 5030 Gembloux
 Tél.: (+32) 81626438
 Courriel: c.keulen@mrw.wallonie.be

BULGARIE

Hubenova, Tanja
 Institute of Fisheries and Aquaculture
 Varna
 Freshwater Fisheries Branch
 4003 Plovdiv, 248 V. Levski str.
 Sofia
 Tél.: (+32) 956033
 Fax: (32) 956031
 Courriel: thubanova@migton.net
 irapl@migton.net

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

Tiainen-Balsby, Tarja,
 European Commission
 Rue de la Loi, 1004
 B-1000 Bruxelles
 Tél./Fax: (+32 2) 2995256
 Courriel: Tarja.tiainen@ec.europa.eu

CROATIE

Treer, Tomislav
 Dept. Fisheries, Faculty of Agriculture
 University of Zagreb
 Svetosimunska 25
 10000 Zagreb
 Tél.: (385)1 2393875
 Fax: (385)1 2315300
 Courriel: treer@agr.hr

CHYPRE

DANEMARK

Rasmussen, Gorn Heilskov
 Ministry of Food, Agriculture and Fisheries
 Danish Institute for Fisheries Research
 Department of Inland Fisheries
 Vejlsøvej 39
 D-8600 Silkeborg
 Tél.: (+45) 33 963100
 Fax: (+45) 33 963150
 Courriel: gr@dfu.min.dk

ESPAGNE**ESTONIE**

Frey, Merje
 Ministry of Agriculture
 Department of Fisheries Economics
 39/41 Lai Street
 Tallin 15056
 Tél.: (+372) 6256513
 Fax: (+372) 6256515
 Courriel: merje.frey@agri.ee

Tuus, Herki
 Ministry of the Environment
 Fishery Resources Department
 Nava mnt 7a
 15172 Tallinn
 Tél.: (+372) 6260713
 Fax: (+372) 6260710
 Courriel: herki.tuus@envir.ee

FINLANDE

Sipponen, Matti,
 T and E Centre for Central Finland
 P.O.Box 44
 FI-40101 Jyväskylä
 Cygnaeuksenkatu 1
 Tél.: (+358) 10 6024718
 Fax: (+358) 10 6024747
 Courriel: matti.sipponen@te-keskus.fi

Kirjavainen, Eija
 Ministry of Agriculture and Forestry
 Department of Fisheries and Game
 Mariankatu 23
 Helsinki
 Tél.: (+358) 9 16052421
 Mobile: (+358) 40 7721262
 Fax: (+358) 9 16054285
 Courriel: eija.kirjavainen@mmm.fi

Heinimaa, Petri
 Finnish Game and Fisheries Research Institute
 Survontie 9
 40500 Jyväskylä
 Tél.: (+358-205) 751480
 Fax: (+358-205) 751539
 Courriel: petri.heinimaa@rktl.fi

FRANCE

Breton, Bernard
 Union Nationale de la Pêche
 9 bis rue Nationale
 F-94500 Champigny/Marne
 Tél.: (+33-6) 08976161
 Fax: (+33-1) 30399473
 Courriel: bretonb.nationale@wanadoo.fr
 Peche95@wanadoo.fr

Castelnaud, Gérard
 CEMAGREF
 Aquatic Living Resources Research Unit,
 50, avenue de Verdun
 Gazinet,
 F033612 Cestas cedex
 Tél.: (+33-5) 57890803
 Fax: (+33-5) 57890801
 Courriel:
 gerard.castelnaud@bordeaux.cemagref.fr

Ciolek, Delphine
 Comité National des Pêches Maritimes
 et des Elevages Marins
 CNPMMEM
 134 avenue Malakoff
 75116 Paris
 Tél.: (+33) 1 72711800
 Fax: (+33) 1 72711850
 Courriel: dciolek@comite-peches.fr

Proteau, Jean-Pierre
 SS Commission Aquaculture
 CEMAGREF
 361 rue J.F. Breton
 34196 Montpellier Cédex 5
 Courriel: jean-pierre.proteau@cemagref.fr

Viel, François
 Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
 Direction des pêches maritimes
 et de l'aquaculture
 3 place Fontenoy
 75007 Paris
 Tél: (+33-1) 49 558261
 Fax: (+33-1) 49558200
 Courriel:
 Francois-marie.viel@agriculture.gouv.fr

GRÈCE

HONGRIE

Pintér, Karoly
 Ministry of Agriculture and Rural
 Development
 Kossuth Lajos tér 11
 H-1055 Budapest
 Tél.: (+36-1) 3014180
 Fax: (+36-1) 3014781
 Courriel: pinterk@fvm.hu

Váradi, Laszlo
 Research Institute for Fisheries,
 Aquaculture and Irrigation
 Anna-liget, 8
 H-5540, Szarvas
 Tél.: (+36-66) 515302
 Fax: (+36-66) 312142
 Courriel: varadil@haki.hu

IRLANDE

Caffrey, Joe
 Central Fisheries Board
 Swords Business Campus
 Balheany Road
 Dublin 9
 Tél.: (+353-1) 876468609
 Fax: (+353-1) 8360060
 Courriel: joe.caffrey@cfb.ie

Poole, Russell
 Marine Institute
 Newport
 Co. Mayo
 Tél.: (+353) 98 42300
 Fax: (+353) 98 42340
 Courriel: russell.poole@marine.ie

ISLANDE

ISRAËL

ITALIE

Ciccotti, Eleonora
 Dipartimento di Biologia
 Università degli Studi di Tor Vergata
 Via della Ricerca Scientifica
 00133 Rome
 Tél.: (+39-06) 72595969
 Fax: (+39-06) 72595965
 Courriel: ciccotti@uniroma2.it

LETTONIE

Aleksejevs, Eriks
 Latvians Fish
 Resources Agency
 Daugavgrivas iela 8
 Riga, LV-1048
 Tél.: (+371) 7612536
 Fax: (+371)7616946
 Courriel: eriks.aleksejevs@latzra.lv

Mitans, Andis
 Latvian Fish Resources Agency
 Daugavgrivas 8
 Riga, LV-1048
 Tél.: (+371) 7610088
 Fax: (371)761946
 Courriel: andis.mitans@latzra.lv

Riekstins, Normunds
 Ministry of Agriculture of the Republic
 of Latvia
 National Board of Fisheries
 2, Republikas laukums
 Riga. LV-1010
 Tél.: (+371) 7323877, 7027660
 Fax: (+371) 7334892
 Courriel: fish@latnet.lv

LITUANIE

LUXEMBOURG

NORVÈGE

Eggereide, Arne
 Directorate for Nature Management
 N-7485 Trondheim
 Tél.: (+47) 73580741 -95216955
 Fax: (+47) 73580505
 Courriel: arne.eggereide@dirnat.no

Walsø, Øyvind
 Directorate for Nature Management
 N-7485 Trondheim
 Tél.: (+47) 73580755/90955027
 Fax: (+47) 73580501
 Courriel: oyvind.walso@dirnat.no

PAYS-BAS

Rothuis, Arjo
 Department of Fisheries
 Ministry of Agriculture, Nature and
 Food Quality
 P.O.Box 20401
 2500 EK Den Haag,
 Tél.: (+31-70) 3785654
 Fax: (+31-70) 3786153
 Courriel: a.j.rothuis@minlnv.nl

POLOGNE

PORTUGAL

Bochechas, Jorge
 Ministério da Agricultura, do
 Desenvolvimento Rural e das Pescas
 Direcção-Geral dos Recursos Florestais
 Avenida João Crisóstomo, 32- 5º Esp.
 1050-127 Lisboa
 Tél.: (+21) 3124846
 Fax: (+351) 3124981
 Courriel: jorge.bochechas@dgrf.min-
 agricultura.pt

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

ROUMANIE

Popa, Carmen
 Romanian Government
 Ministry of Agriculture, Forests and
 Rural Development
 National Agency for Fishery and Aquaculture
 2-4 Carol I Blvd.
 020921, Bucharest 3
 Tél.: (+4021) 3078638
 Fax: (+40723) 688317
 Courriel: c_popa2001@yahoo.com

ROYAUME-UNI

Hickley, Phil
 Environment Agency
 Arthur Drive
 Hoo Farm Industrial Estate
 Worcester Road
 Kidderminster DY11 7RA
 Tél.: (+44-1562) 68975 or 534161
 Fax: (+44-1562) 69477
 Courriel:
 phil.hickley@environment-agency.gov.uk

Cowx, Ian
 University of Hull
 International Fisheries Institute
 Hull HU67R
 Tél.: (+44-1482) 466421
 Fax: (+44-1482) 470129
 Courriel: i.g.cowx@hull.ac.uk

SLOVAQUIE

SUÈDE

Kullander, Fang Fang
 Naturhistoriska riksmuseet
 Box 50007,
 104 05 Stockholm
 Tél.: (+46) 8 51954123
 Fax: (+46) 8 51954212
 Courriel: fang.fang@nrm.se

Pakkasmaa, Susanna
 Swedish Board of Fisheries
 Box 423, 40126 Göteborg
 Tél.: (+46) 31 7430300
 Fax: (+46) 31 7430444
 Courriel: susanna.pakkasmaa@fiskeriverket.se

SUISSE

Müller, Rudolf
 Limnological Research Center
 Swiss Federal Institute for Environmental
 Science and Technology
 Seestrasse 79
 CH-6047 Kastanienbaum
 Tél.: (+41-41) 3492130/2111
 Fax: (+41-41) 3492162
 Courriel: rudolf.mueller@eawag.ch

Staub, Erich
Office fédéral de l'environnement, des forêts
et du paysage
Section pêche et faune aquatique
Post-Box CH-3003 Berne
Tél.: (+41-31) 3229377
Fax: (+41-31) 3238974
Courriel: erich.staub@bafu.admin.ch

TURQUIE

OBSERVATEURS

FÉDÉRATION DE RUSSIE

Chebanov, Mikhail S.
Federal Center for Genetics and
Selection in Aquaculture.SB.
Krasnodar Research Institute of Fisheries
Rashpilavskaja Street, 65/10
Krasnodar 350063
Tél.: (+7-8612) 622559
Fax (+70-8612) 622707
Courriel: Chebanov@sturg.kuban.ru

SECRETARIAT

**DÉPARTAMENT DES PÊCHES ET DE
L'AQUACULTURE DE LA FAO**
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italie

Nomura, Ichiro
Sous-Directeur général
Département des pêches et de l'aquaculture
Tél.: (+39-06) 570 56423
Fax: (+39-06) 570 53605
Courriel: Ichiro.Nomura@fao.org

Bartley, Devin
Secrétaire de la CECPI
Service de la gestion et de la conservation de
l'aquaculture
Tél.: (+39-06) 57054376
Fax: (+39-06) 57053020
Courriel: devin.bartley@fao.org

Marmulla, Gerd
Secrétaire technique de la CECPI
Sous-Commission I
Service de la gestion et de la conservation de
l'aquaculture
Tél.: (+39-06) 57052944
Fax: (+39-06) 57053020
Mél: gerd.marmulla@fao.org

Barg, Uwe
Service de la gestion et de la conservation de
l'aquaculture
Tél.: (+39-06) 57053454
Fax: (+39-06) 57053020
Courriel: uwe.barg@fao.org

Van Anrooy, Raymon
Service des institutions internationales et de
liaison
Tél.: (+39-06) 57053031
Fax: (+39-06) 57056500
Courriel: raymon.vananrooy@fao.org

Al-Khafaji, Raschad
Chargé des réunions
Service des institutions internationales et de
liaison
Tél.: (+39-06) 57055105
Fax: (+39-06) 57056500
Courriel: raschad.alkhafaji@fao.org

Guyonnet Marianne
Tél.: (+39-06) 57053951
Fax: (+39-06) 57056500
Courriel: marianne.guyonnet@fao.org

Gonzalez-Villegas, Pilar
Tél.: (+39-06) 57052884
Fax: (+39-06)57053020
Courriel: pilar.gonzalezvillegas@fao.org

CONSULTANT

Welcomme, Robin
Long Barn
Soke by Clare
Suffolk CO10 8HJ
Royaume Uni
Tél. : (+44- 01787) 278017
Courriel: welcomme@dsl.pipex.com

INTERPRÈTES

Chevalier, Irene
Pouget-Alderton, Catherine
Sfredro, Mara
Curta, Caroline

ANNEXE C

Liste des documents

EIFAC/XXIV/2006/1	Ordre du jour et calendrier provisoires
EIFAC/XXIV/2006/2	Compte rendu analytique de la réunion du Comité exécutif de la CECPI, Rome, 30 mai-1er juin 2005
EIFAC/XXIV/2006/3	Rapport succinct du Symposium
EIFAC/XXIV/2006/4	Summary of Progress Report Sub-Commission I
EIFAC/XXIV/2006/5	Summary of Progress Report Sub-Commission II
EIFAC/XXIV/2006/6	Summary of Progress Report Sub-Commission III
EIFAC/XXIV/2006/7	Summary of Progress Report Sub-Commission IV
EIFAC/XXIV/2006/8	Assessment of the role and functioning of EIFAC: Chairperson's report 2006
EIFAC/XXIV/2006/9	National Reports Discussion Paper
EIFAC/XXIV/2006/Inf.1	Liste provisoire des documents
EIFAC/XXIV/2006/Inf.2	Liste des participants à la session
EIFAC/XXIV/2006/Inf.3	Prospectus du Symposium sur l'énergie hydroélectrique, la maîtrise des crues et le captage des eaux: incidences sur le poisson et les pêches
EIFAC/XXIV/2006/Inf.4	Progress Report, Sub-Commission I
EIFAC/XXIV/2006/Inf.5	Progress Report, Sub-Commission II
EIFAC/XXIV/2006/Inf.6	Progress Report, Sub-Commission III
EIFAC/XXIV/2006/Inf.7	Progress Report, Sub-Commission IV
EIFAC/XXIV/2006/Inf.8	Liste des Correspondants de la CECPI
EIFAC/XXIV/2006/Inf.9	Allocutions d'ouverture
EIFAC/XXIV/2006/Inf.10	Déclaration des compétences et droits de vote par la Communauté européenne et ses pays membres
EIFAC/XXIV/2006/Inf.11	Rapport du Symposium de la CECPI sur l'énergie hydroélectrique, la maîtrise des crues et le captage des eaux: incidences sur le poisson et les pêches

ANNEXE D

Allocutions d'ouverture

Allocution de M. Wolfgang Stalzer

Chef de la Division des eaux du Ministère autrichien de l'agriculture et des forêts, de l'environnement et de la gestion des eaux

Monsieur Ichiro Nomura (Sous-Directeur général du Département des pêches de la FAO),
Monsieur le Président (M. Rudolf Müller), Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs,

J'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue, au nom de M. Josef Pröll, Ministre de l'agriculture et des forêts, de l'environnement et de la gestion des eaux, à la vingt-quatrième session de la CECPI. C'est un grand privilège d'accueillir cette manifestation dans le Salzkammergut, la célèbre région des lacs les plus grands et les plus profonds de Haute-Autriche qui, nous sommes fiers de le préciser, comptent parmi les plus propres d'Europe.

Les lacs autrichiens sont des étendues d'eau fondamentales. Ils apportent notamment une contribution importante en termes de loisirs, de santé et de bien-être, et revêtent ainsi une importance vitale pour le tourisme. D'un point de vue écologique et économique, la protection des lacs est un objectif central de la gestion des eaux en Autriche.

Au cours des dernières décennies, l'Autriche a consacré de grands efforts au traitement des eaux usées. De ce fait, les eaux de la plupart de nos lacs sont presque potables. Au regard du niveau saprobique, près de 90 pour cent de nos rivières appartiennent à la classe de qualité I ou II (sur une échelle de IV). Actuellement 89 pourcent de la population est reliée à des réseaux d'égouts et aux usines de traitement des eaux usées correspondantes. Ces installations permettent également d'éliminer une grande partie des éléments nutritifs N et P, une fonction de nitrification revenant même aux dispositifs de petites dimensions, pour assurer la protection des alevins dans les eaux réceptrices. Les investissements dans la gestion des eaux urbaines, qui ont un impact positif sur la qualité des eaux, donnent par ailleurs une forte impulsion à l'économie et au marché de l'emploi. L'Autriche destine globalement entre 1,5 et 2 pour cent de son PIB à la protection de la qualité des eaux de surface, créant ou assurant ainsi plus de 13 000 emplois.

La gestion des eaux concerne la façon dont nous utilisons l'eau en tant qu'élément de la vie quotidienne, facteur économique et source de danger. Dans un tel contexte, les intérêts publics – notamment la sécurité sanitaire, la santé, la protection contre les inondations, etc. – doivent être préservés, les conflits entre les intérêts publics et privés doivent être réglés, et toutes les questions relatives à l'eau doivent faire l'objet d'une approche rationnelle. Cela permettra, nous l'espérons, d'assurer la protection et l'utilisation durables du patrimoine hydrographique, en pensant notamment aux générations futures. La Loi autrichienne sur l'eau jette les bases pour l'accomplissement de ces objectifs.

La Directive européenne 2000/60/CE établissant un cadre dans le domaine de l'eau a été transposée dans la Loi autrichienne sur l'eau, au titre de son amendement de 2003. Des innovations essentielles étaient introduites, concernant une gestion de l'eau basée sur les régions à bassins fluviaux, un mandat pour le maintien dans un bon état écologique de toutes

les étendues d'eau en association avec des mesures pour en empêcher la détérioration, et la participation active du public.

Les poissons sont intégrés pour la première fois dans une méthode européenne de surveillance de l'état écologique de toutes les masses d'eau de surface. Notre objectif est de renforcer nos connaissances concernant les relations écologiques et leurs effets sur la faune piscicole autochtone, et de favoriser une gestion durable des bassins fluviaux pour préserver la biodiversité dans nos eaux de surface.

La quasi-totalité du territoire autrichien (plus de 96 pour cent) est située dans le bassin hydrographique du Danube. Les eaux de surface de l'Autriche comprennent quelque 32 000 kilomètres de masses d'eau courante d'une étendue supérieure à 10 km², et environ 2 134 étendues d'eau stagnante supérieures à un hectare, dont 814 sont des lacs naturels.

On recense aujourd'hui, en Autriche, dans ces deux types d'eaux de surface, des lamproies et 78 autres espèces de poissons. Quatre des 64 espèces autochtones d'origine ont désormais disparu et 18 espèces de poissons ont été introduites.

Les poissons vivent cachés en dessous de la surface de nos étendues d'eau, mais ils n'en font pas moins l'objet de nombreuses pressions et contraintes. La pollution, la charge en éléments nutritifs, la production d'énergie hydraulique, les déversoirs et les barrages, les tranquilliseurs, les dispositifs de canalisation, le revêtement des berges, la protection du lit des cours d'eau par des revêtements maçonnés, la protection non équilibrée des prédateurs des poissons et la pêche de loisir ont une incidence considérable sur les assemblages naturels de poissons.

La faune piscicole autochtone est tributaire de la qualité de l'habitat, et surtout de la diversité des structures et de la connectivité longitudinale et latérale de nos ruisseaux et rivières. La présence ou l'absence de poissons dans les eaux courantes, la composition taxinomique et les fréquences de taille sont la réponse biotique aux mesures techniques et aux menaces anthropogéniques dans les étendues d'eau concernées. Sur la base de cette constatation, les poissons constituent des indicateurs biologiques tout à fait appropriés pour divers types d'impacts, notamment les pressions hydromorphologiques. Ce n'est pas sans raison que 60 pour cent de nos récents taxons piscicoles autochtones sont considérés comme vulnérables, voire pour certains menacés de disparition.

En Autriche, de nombreux aspects de la protection de la vie des poissons et des pêches relèvent du Ministère de l'agriculture et des forêts, de l'environnement et de la gestion des eaux. Comme il n'existe pas de bureau spécifique au sein du Ministère, les travaux concernant les pêches sont confiés à des unités s'occupant de l'élevage, du commerce et de la gestion de l'eau. L'administration effective sur le terrain des questions relatives aux pêches est assurée au niveau des «Länder» dont l'Autriche est composée. Les neuf gouvernements («Landesregierungen») opèrent en contact avec le Ministère fédéral pour ces questions. Il n'existe pas de loi fédérale sur l'eau en Autriche, chaque Land (province fédérale) ayant sa propre législation concernant la pêche et les questions connexes. Ces législations varient donc d'un Land à l'autre. Les Länder (provinces fédérales) tiennent les registres des droits et des permis de pêche.

La plupart des Länder ont leurs propres organisations de gestion des pêches; il s'agit d'unités administratives autonomes régies par la loi et responsables de l'administration et de la promotion des pêches au niveau de la province. Il existe en outre l'Association autrichienne

des pêches, qui est une ONG couvrant l'ensemble du territoire national et s'occupant de la promotion des pêches en Autriche. Elle regroupe les organisations de gestion des pêches des Länder, des coopératives et des institutions scientifiques et plusieurs grandes associations de pêche à la ligne. En Autriche, la pêche est le plus souvent gérée par des particuliers ou par des associations de pêche à la ligne.

Autrefois, la pêche commerciale était une activité importante dans les cours d'eau comme dans les lacs. La pêche dans le Danube a connu des jours heureux au Moyen-Âge lorsqu'il était possible de capturer différentes espèces d'esturgeons (y compris des spécimens de *Huso huso* pouvant atteindre 7 mètres de longueur). De nos jours, la pêche commerciale dans les cours d'eau est devenue marginale, alors que dans certains lacs elle est encore pratiquée par des pêcheurs professionnels. Le volume des captures nominales est d'environ 500 tonnes/an.

Il existe près de 400 exploitations piscicoles en Autriche. En 2004, la production de poissons pour la consommation a atteint un volume de 2 700 tonnes, tandis que celle d'alevins pour l'empeisonnement s'est établie à près de 1 000 tonnes. La consommation de poisson est d'environ 7,5 kg par habitant et par an. Comme un tel volume ne peut être produit en Autriche, environ 55 000 tonnes de poissons et de produits de la pêche sont importées chaque année. Grâce à des fonds structurels de la Communauté européenne, de nombreux projets ont pu être mis en œuvre au cours de la dernière décennie, améliorant ainsi les processus de production et la qualité des produits issus de la pêche lacustre et de l'aquaculture.

Aujourd'hui, le principal secteur d'activité est la pêche à la ligne (pêche sportive). Les estimations font état de 200 000 à 400 000 pêcheurs. La pêche à la ligne est devenue un élément très important du tourisme en Autriche.

J'espère avoir pu vous donner un bref aperçu de l'état des eaux, du poisson et des pêches en Autriche. Je souhaite aux Membres de la Commission et aux participants à la session des travaux fructueux sur les divers points inscrits à l'ordre du jour, ainsi qu'un agréable séjour à Mondsee, le lac et la ville. Mondsee signifie littéralement «lac de la lune».

**Allocution de
M. Ichiro Nomura
Sous-Directeur général
du Département des pêches et de l'aquaculture de
l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture**

M. Wolfgang Stalzer, chef de la Division des eaux du Ministère autrichien de l'agriculture et des forêts, de l'environnement et de la gestion des eaux, M. Albert Jagsch, chargé de liaison avec la CECPI, M. le Président, Mesdames et Messieurs les délégués et les observateurs, Mesdames et Messieurs, j'ai le plaisir de vous accueillir, au nom du Directeur général de la FAO, M. Jacques Diouf, à la vingt-quatrième session de la Commission européenne consultative pour les pêches dans les eaux intérieures.

Je tiens à exprimer ma grande satisfaction et mes sincères remerciements au Gouvernement autrichien qui accueille cette session sur les bords du lac Mondsee, en Haute-Autriche. C'est la seconde fois que l'Autriche reçoit la Commission dans ce magnifique cadre; la troisième session s'est en effet déroulée ici même en 1964.

Cette région qui regorge en beauté naturelle, celle de ses montagnes, de ses lacs et de ses forêts, est aussi riche en culture. J'ai appris avec plaisir qu'elle portait également le nom de «Salzkammergut» et recelait plus de 70 lacs. Elle tient son nom des riches dépôts de sel qui y étaient exploités il y a plus de 3 000 ans et qui en ont promu le développement économique et culturel à tel point qu'en 1997 la région a été inscrite au Patrimoine mondial. Pour reprendre le texte qui figure sur le site du Patrimoine mondial, «l'activité humaine dans le splendide paysage naturel du Salzkammergut a commencé à l'époque préhistorique avec l'exploitation de ses dépôts de sel dès le II^e millénaire av. J.-C. Cette ressource a constitué la base de la prospérité de la région jusqu'au milieu du XX^e siècle».

Cette région fournit un décor bien stimulant à nos délibérations.

Et les sujets sur lesquels cette session devra délibérer seront nombreux. L'éventail des questions relevant des travaux de la Commission est large, comme en témoignent les quatre sous-commissions chargées respectivement de la biologie et de l'aménagement, de l'aquaculture, de la protection des ressources aquatiques, et des questions économiques et sociales; ces sous-commissions s'appuient en outre sur de nombreux groupes de travail.

Une grande diversité caractérise également la composition de la Commission. Les 34 membres actuels sont des pays développés et en développement et des pays à économie en transition. Le rôle des pêches et de l'aquaculture et leur développement responsable peuvent être très différents selon les pays membres. Nous pouvons développer les pêches et l'aquaculture pour la consommation alimentaire et pour améliorer la nutrition, pour la création de revenus et pour le loisir, et nous devons le faire dans le respect de l'environnement, de la diversité biologique naturelle et des sociétés humaines. La CECPI fournira une précieuse tribune pour un échange d'idées, de leçons apprises et d'avis entre ces pays très différents.

L'un des mécanismes les plus appréciables pour cet échange d'informations est le Symposium de la CECPI. Je suis heureux de constater que le thème de la présente session était «*L'énergie hydroélectrique, la maîtrise des inondations et les prélèvements d'eau: incidences pour les poissons et les pêches*». Au moment de la préparation du symposium, nous avons reçu une

centaine de propositions de contributions dont 54 ont été présentées verbalement et 40 autres par affichage. Le nombre élevé des participants, plus de 150 personnes venues de 27 pays, a témoigné de la pertinence et de l'importance du thème choisi et en a fait le symposium le plus réussi dans l'histoire de la Commission. Nous pouvons nous attendre à ce qu'un autre produit CECPI de qualité en émerge.

Les organes statutaires régionaux des pêches de la FAO sont une précieuse ressource qui a contribué et contribuera encore au développement responsable des pêches et de l'aquaculture. Il ne faut pas oublier qu'aucune autre organisation ne dispose d'un tel réseau d'experts et de compétences spécialisées, et que les travaux de la Commission ont en effet été «exportés» aux organes régionaux des pêches dans le monde entier. Le programme de travail de la présente session est intense, et je vais donc vous laisser commencer vos travaux. Soyez assurés que le Secrétariat fera tout son possible pour vous aider dans les prochains jours et à l'avenir.

**Allocution de
M. Rudolf Müller (Suisse)
Président de la CECPI**

M. Wolfgang Stalzer, Représentant du Ministère autrichien de l'agriculture et des forêts, de l'environnement et de la gestion des eaux, Président du Symposium

M. Albert Jagsch, Directeur de l'Institut pour l'écologie des eaux, la biologie des pêches et la recherche lacustre, Agence fédérale pour la gestion des eaux (Scharfling), et chargé de liaison du comité organisateur local

M. Ichiro Nomura, Sous-Directeur général du Département des pêches de la FAO

M. Devin Bartley, Secrétaire de la CECPI, FAO

Mesdames et Messieurs les délégués, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Je suis heureux de vous souhaiter la bienvenue à la vingt-quatrième session de la Commission européenne consultative pour les pêches dans les eaux intérieures, qui se déroule à Mondsee, en Autriche, dans le cadre du magnifique Castle Hotel.

M. Stalzer, je voudrais vous demander, au nom de nous tous, de transmettre à votre gouvernement tous nos remerciements pour son aimable invitation à tenir la vingt-quatrième session de la CECPI ici, en Autriche. Des remerciements sont adressés en particulier à M. A. Jagsch et à son équipe de l'Institut de Scharfling, qui ont organisé cette manifestation avec tant de compétence et de dévouement, rendant ainsi notre séjour en ce lieu des plus confortables. Je tiens également à remercier la ville et toute la collectivité de Mondsee, et en particulier son Maire, M. Miels, qui est si généreusement venu en aide aux organisateurs et aux participants à cette réunion par des tarifs réduits pour les lieux dans lesquels nous nous trouvons, par les facilités de transport offertes et bien d'autres commodités.

C'est un grand honneur d'avoir parmi nous M. I. Nomura de la FAO, qui nous accompagnera tout au long de la session.

Je tiens à saluer M. D. Bartley, de la FAO, qui a succédé à M. G. Marmulla (FAO) au poste de Secrétaire de la CECPI, il y a près d'un an. Je saisis l'occasion pour exprimer mes remerciements sincères à M. Marmulla qui a été le Secrétaire par intérim de la CECPI pendant plusieurs années et dont le soutien à la Commission a été déterminant.

Permettez-moi maintenant d'en revenir à notre pays hôte. L'Autriche n'a pas seulement été l'un des membres fondateurs de la Commission en 1957 et un membre officiel depuis octobre 1958. Elle a déjà accueilli la troisième session en 1964, à Weissenbach, près d'Attersee, non loin d'ici. L'Autriche a toujours été un membre actif et loyal de la Commission et sa disponibilité à accueillir cette session à Mondsee en est la meilleure preuve. Situé au cœur des Alpes, ce pays a le bonheur de receler une multitude de lacs et de cours d'eau qui pour la plupart entretiennent d'excellentes pêches et de nombreuses espèces de poissons. Les scientifiques, les ingénieurs hydrauliciens et les administrateurs autrichiens ont toujours été et sont encore en première ligne dans la restauration des cours d'eau. Le succès de leurs nombreux projets est certifié par la quantité remarquable des espèces de poissons qui sont

venues repeupler les tronçons de cours d'eau restaurés. La reprise de la migration des poissons à travers les barrières artificielles, notamment les barrages hydrauliques, dans les cours d'eau autrichiens est en soi une grande réussite. Vous comprendrez également pourquoi cette région d'Autriche est si connue pour ses abondantes réserves d'eau douce: ce printemps, dans le Salzkammergut, la région dans laquelle nous nous trouvons, la pluie est tombée pendant 25 jours consécutifs et n'a cessé que dans les neuf derniers jours.

La CECPI associe depuis longtemps déjà ses sessions de travail à un symposium scientifique sur un sujet intéressant la Commission. La manifestation de cette année porte sur un thème qui revêt une importance croissante depuis quelques années. Les eaux, et notamment les eaux courantes, font souvent l'objet de pressions grandissantes, que ce soit sous l'effet de prélèvements effectués pour l'eau potable ou à des fins d'irrigation, ou pour la production d'énergie électrique face à une demande sans cesse croissante. Ces utilisations de l'eau sont destinées à améliorer le bien-être des populations humaines, un engagement parfaitement légitime. Cependant, si nous considérons les différents aspects de l'utilisation de l'eau, il faut bien parler du revers de la médaille, des perdants: ce sont les écosystèmes aquatiques et les organismes qui y vivent et qui pâtissent d'un flux réduit ou intermittent et des barrières mécaniques qui entravent leur migration et altèrent leur habitat.

La pertinence du symposium est attestée par le grand intérêt que celui-ci a suscité. Je suis heureux de constater, face à cet auditoire, que de si nombreux participants ont fait le déplacement jusqu'à ce magnifique lieu historique, à Mondsee. Je ne doute pas que vos contributions permettront de résoudre bon nombre des problèmes qui touchent nos eaux, et cela au profit de l'humanité, mais peut-être plus encore des créatures silencieuses qui vivent dans ces eaux. Comme vous le savez probablement, un rapport succinct du Symposium sera établi, ce que la Commission a toujours fait, pour plusieurs bonnes raisons: ce rapport ne doit pas seulement fournir une synthèse des résultats à ceux qui ont participé au Symposium, mais aussi en faire connaître les conclusions d'une façon plus générale que les actes scientifiques à faire paraître dans un bulletin ou à titre de publication distincte. Et enfin nous espérons – nous en sommes même certains! – que les informations contenues dans le rapport du Symposium contribueront à la mise en œuvre des recommandations.

Je ferai maintenant un bref exposé de certaines des activités de la Commission depuis sa vingt-troisième session tenue à Wierzba, en Pologne, en 2004. Pour des informations exhaustives, je renvoie aux rapports des quatre sous-commissions qui ont été distribués à la session en anglais et en français.

La Sous-Commission I «Biologie et aménagement», dans le cadre de son Groupe de travail mixte CECPI/CIEM sur les anguilles, a poursuivi ses efforts pour contribuer à résoudre certains des graves problèmes de l'anguille européenne. Les stocks d'anguilles ont atteint leur minimum historique et demeurent en deçà des limites biologiques de sécurité. Tel est le message clair que le Groupe de travail diffuse depuis de nombreuses années. Malheureusement, en tant qu'organe consultatif, sans pouvoir de réglementation, la CECPI a dû se limiter à émettre des avertissements. Aujourd'hui, comme une lueur à l'horizon, la Commission européenne qui, elle, dispose des instruments nécessaires pour gérer les stocks de poissons marins et diadromes, a élaboré un Plan d'action communautaire concernant la gestion des anguilles européennes. En 2005, la CE a proposé un Règlement du Conseil instituant des mesures de reconstitution du stock d'anguille européenne. Cette proposition a fait l'objet d'un examen avec les États membres, le secteur des pêches et les scientifiques à l'occasion de plusieurs réunions, à Bruxelles. Un certain nombre d'ateliers ont été organisés en

2005 et en 2006 afin d'étudier la nature de ces mesures et des éventuelles activités complémentaires en faveur de l'anguille. Il ne fait aucun doute que la mise en œuvre de mesures de protection comportera de douloureuses restrictions pour ceux qui pratiquent la pêche à l'anguille, voire pour les exploitants de barrages hydroélectriques. Il s'agit toutefois d'un processus indispensable pour la reconstitution du stock d'anguille. Le chemin à parcourir est difficile et seul l'avenir nous dira jusqu'où nous pourrons aller et avec quelle rapidité.

Les travaux concernant la cartographie de la répartition des poissons et de la qualité de l'habitat aquatique dans la région de la CECPI ont fait quelques progrès, mais il est apparu que toute progression future sera fonction de la disponibilité de cartes satisfaisantes, ayant une résolution adéquate. Malheureusement cela comporterait des coûts considérables et il est nécessaire de trouver rapidement une solution à ce problème.

Le Groupe de travail sur la gestion des esturgeons a été très actif ces deux dernières années. Les membres du Groupe ont participé et apporté une contribution active à plusieurs ateliers et conférences, notamment au cinquième Symposium international sur les esturgeons, qui s'est tenu à Ramsar (Iran) en mai 2005, et à l'Atelier sur les repeuplements pour la remise en état des pêcheries dans la mer Caspienne (Iran, juin 2005), organisé avec le soutien du Département des pêches de la FAO. Les membres du Groupe de travail participent à la rédaction d'une nouvelle version de l'Évaluation de la liste rouge de l'UICN – Espèces d'esturgeons eurasiens, ainsi qu'à l'établissement d'un Plan d'action pour les esturgeons du Danube, préparé en 2005 par le Fonds mondial pour la nature (Autriche) pour le Conseil de l'Europe. Plusieurs autres projets sont en cours. Ce Groupe de travail est récent mais très actif, et ses activités témoignent du grand intérêt pour la biologie, la gestion et la conservation de ce complexe d'espèces menacé.

Parmi les nombreuses activités de la Sous-Commission II «Aquaculture» pendant la période intersessions, je tiens à souligner les grands progrès réalisés dans l'établissement et le renforcement du Réseau des centres d'aquaculture d'Europe centrale et orientale. La première réunion des directeurs des instituts collaborateurs, organisée à Szarvas (Hongrie) en novembre 2004, avec l'appui de la FAO, a formalisé la création et la mise en route du Réseau. Le rapport de la réunion est affiché sur le site Web de la CECPI. Une deuxième réunion du Réseau s'est déroulée en septembre 2005 à Astrakhan, en Fédération de Russie, toujours avec le soutien de la FAO. D'autres activités du Réseau ont été la création de sa propre page Web, la distribution d'informations sur l'aquaculture à ses 31 membres dans 13 pays, et le démarrage d'une collaboration avec divers organismes internationaux dans le secteur de l'eau.

Les travaux au sein de la Sous-Commission III «Protection des ressources aquatiques» ont été ralentis par le très regrettable départ à la retraite du Président, M. A. Raat (Pays-Bas), à l'automne 2005. M. Raat a néanmoins préparé le rapport très intéressant et pertinent du Groupe de travail sur la manutention des poissons dans les pêcheries et les établissements d'aquaculture, qui sera publié très prochainement comme document occasionnel de la CECPI. Il s'agira du document de référence pour la Commission – et espérons-le pour d'autres instances également – sur la question du traitement sans cruauté du poisson dans les pêcheries et les opérations aquacoles.

La Sous-Commission III comprend également le Groupe de liaison sur la lutte contre les oiseaux prédateurs et la prévention des dégâts. Cette question revêt une importance particulière pour la CECPI et mérite certainement une attention constante de notre part. Les pays membres adoptent différentes stratégies plus ou moins efficaces face à ce problème qui

concerne plusieurs espèces d'oiseaux. Il existe une tendance grandissante à ne juger la situation européenne que d'un point de vue fortement biaisé en faveur des oiseaux. Pour défendre correctement les intérêts du poisson et des pêcheries, la CECPI doit procéder à sa propre évaluation de la situation et faire connaître son point de vue légitime par les voies adéquates.

L'avancement des travaux de la Sous-Commission IV «Questions économiques et sociales» a été essentiellement limité aux activités du Groupe de travail *ad hoc* sur les aspects socioéconomiques des pêches continentales. Le coordonnateur, M. Sipponen (Finlande), a préparé un rapport provisoire sur les bienfaits économiques et sociaux de la pêche de loisir, qui a été distribué à des experts nationaux et aux correspondants de la CECPI. Cette étude souligne la grande valeur économique et sociale des pêches de loisir. Elle fournit également une bibliographie de références relatives à l'évaluation des pêches continentales en Europe. L'évaluation de l'importance socioéconomique du secteur de la pêche commerciale sera effectuée à un stade ultérieur et ajoutée au document.

Après vous avoir illustré certaines des activités en bonne voie dans le cadre de la CECPI, il me faut maintenant signaler l'absence de tout progrès au sein d'un trop grand nombre de groupes de travail. Cette difficulté tient en grande partie au fait que, souvent, ceux qui sont responsables de ces groupes de travail ne trouvent pas le temps nécessaire pour faire avancer les travaux. Il s'agit là d'une situation difficile à résoudre, et je n'ai pas de recette pour cela. Je ne peux qu'encourager ces collègues à penser à leurs responsabilités et à établir des priorités un peu plus favorables à la Commission.

Outre les travaux conduits dans le cadre des sous-commissions et des groupes de travail, plusieurs autres activités ont été menées au sein de la Commission pendant la période intersessions.

Un document intitulé «Évaluation du rôle et du fonctionnement de la CECPI» a été présenté et examiné lors de la vingt-troisième session de la Commission, en juin 2004. Le principal objectif de cette étude était d'indiquer des solutions pour assurer une communication plus efficace au sein de la CECPI, améliorer la diffusion des réalisations de la Commission et en rendre les activités plus attrayantes pour les jeunes scientifiques et administrateurs. Les sept points principaux du document ont maintenant été évalués et les résultats seront présentés au cours de la session. Des progrès ont été réalisés pour la plupart des points à l'étude, mais les efforts devront continuer d'être déployés pour améliorer le fonctionnement de la Commission.

L'un des résultats de cet exercice est la séance d'information organisée à l'intention des correspondants nationaux qui se tiendra aujourd'hui, dans l'après-midi, et s'appuiera sur le cahier des charges des correspondants nationaux établi par le Comité exécutif, qui a été distribué à tous les membres de la CECPI. Je suis certain que cette initiative permettra d'améliorer l'efficacité de la Commission en clarifiant le rôle et les responsabilités des correspondants nationaux. J'espère également qu'elle contribuera à renforcer la participation des membres aux activités de la CECPI en attirant leur attention sur la pertinence et l'utilité du programme de travail de la Commission.

Au printemps de cette année, j'ai eu l'occasion de visiter le siège de l'Union mondiale pour la nature (UICN) et de la Convention de Ramsar relative aux zones humides, à Gland (Suisse). Les entretiens ont été approfondis et ont montré qu'une collaboration plus étroite dans le domaine des pêches en eaux intérieures et de la conservation des espèces aquatiques était

possible. Actuellement, une telle coopération semble particulièrement prometteuse dans les pays d'Europe centrale et orientale où un certain nombre de projets de l'UICN concernant les poissons sont déjà en cours. La CECPI a également été invitée à adhérer à la Journée mondiale des zones humides, le 2 février 2007, pour ce qui concerne bien entendu les poissons d'eau douce et les écrevisses.

Pour conclure mon intervention, je remercie tous les délégués d'avoir pu être présents à la vingt-quatrième session de la CECPI dans cette magnifique région des lacs du Salzkammergut. Permettez-moi de souligner encore une fois combien votre participation et votre collaboration active au sein de la Commission sont importantes. N'ayant pas de budget propre, les travaux et les progrès de la Commission dépendent presque exclusivement des contributions volontaires de ses membres. La CECPI est pleinement consciente de ces difficultés. Le succès d'une session est directement lié aux débats, aux propositions et aux engagements que vous prendrez en cours de réunion. Je vous suis reconnaissant pour vos contributions actives à la Session, et je suis certain que vous ne me décevrez pas!

Je vous souhaite un agréable et fructueux séjour à Mondsee et vous remercie de votre attention.

ANNEXE E

Mandat du Groupe de travail *ad hoc* sur la surveillance des poissons en eaux douces Coordonnateur: P. Hickley (Royaume-Uni)

But

Promouvoir des objectifs uniformes et l'utilisation de pratiques optimales dans la surveillance des populations de poissons en eaux douces en facilitant:

- A. la fourniture d'avis scientifiques et techniques;
- B. l'élaboration de conseils sur les méthodes d'échantillonnage disponibles et privilégiées.

Objectifs spécifiques

1. Recueillir des informations concernant les programmes de travail scientifiques des pays membres applicables à la surveillance des poissons;
2. Renforcer les connaissances et combler les lacunes qui compromettent actuellement une surveillance efficace des poissons;
3. Encourager une uniformité internationale en matière de collecte, d'analyse et de communication d'information concernant les communautés de poissons et les pêcheries;
4. Élaborer des directives sur les meilleures pratiques et des notes techniques concernant la surveillance des poissons;
5. Offrir une tribune pour l'examen de méthodes et de stratégies de surveillance des poissons;
6. Établir des liens solides entre les pays membres pour la diffusion d'information;
7. Organiser des ateliers sur des thèmes spécifiques concernant la surveillance des poissons;
8. Fournir des avis concernant l'élaboration de normes européennes sur les méthodes de surveillance des poissons, notamment pour la Directive établissant un cadre dans le domaine de l'eau, et leur substance;
9. Identifier et évaluer les enjeux scientifiques et techniques futurs de la surveillance des poissons, intéressant la gestion des populations halieutiques.

Produits

- a) Base de données contenant des informations clés sur la surveillance des poissons;
- b) Réseau de groupes d'utilisateurs au sein des pays membres;
- c) Communication de méthodes et de pratiques optimales;
- d) Uniformisation de l'échantillonnage et de la communication d'information entre les pays membres;
- e) Sensibilisation aux nouveaux enjeux de la surveillance des poissons.

ANNEXE F**Mandat du****Groupe de travail *ad hoc* sur les espèces introduites et les repeuplements****Coordonnateur: I. Cowx (Royaume-Uni)**

- Examen des opérations de repeuplement, d'introduction et de réimplantation, y compris quant à l'importance économique de ces activités;
- Vérification du niveau de connaissance des résultats des opérations de repeuplement, d'introduction et de réimplantation d'organismes aquatiques, en particulier quant à leurs incidences environnementales et économiques, et aux interactions génétiques avec les populations sauvages;
- Élaboration de protocoles d'évaluation des risques concernant les repeuplements et introductions futurs d'espèces aquatiques, avec des modèles spécifiques et des sous-programmes d'évaluation pour l'examen des questions économiques, de l'impact environnemental et économique potentiel des maladies sur les organismes aquatiques sauvages et les écosystèmes et des interactions génétiques avec les populations sauvages;
- Fourniture de directives pour des pratiques respectueuses de l'environnement dans les opérations de renforcement des stocks.

ANNEXE G

Mandat et composition du Groupe de travail *ad hoc* sur les meilleures pratiques en matière de passes à poissons Coordonnateur: M. M. Larinier (France)

- Élaborer des guides (publications) des meilleures pratiques concernant les besoins et les installations pour la montaison et l'avalaison des poissons;
- Définir des méthodologies et des pratiques optimales communes pour l'évaluation de l'efficacité des passes à poissons;
- Identifier les lacunes au niveau des connaissances, selon les différentes espèces et par régions géographiques;
- Assurer la diffusion de l'information au moyen de nouvelles publications.

Les priorités immédiates du Groupe de travail seront les suivantes:

- Mettre au point une terminologie commune concernant les passes à poissons en Europe;
- Définir des critères de conception pour les différents types de passes à poissons selon les espèces et les zones fluviales;
- Redéfinir le sens de «passes à poissons naturelles»;
- Traiter les différents aspects de l'avalaison (meilleures pratiques; besoins en matière de recherche-développement), notamment pour l'anguille.

Les membres de ce Groupe de travail sont: U. Dumont, R. Gebler et M. Redeker (Allemagne), P. Jäger et S. Schmutz (Autriche), M. Ovidio (Belgique), N. Jepsen (Danemark), F. Travade (France), T. McCarty (Irlande), C. Comoglio, E. Pini Prato et M. Ferri (Italie), T. Naesje (Norvège), E. Winter (Pays-Bas), M. Jelonek (Pologne), J. Bochechas (Portugal), G. Armstrong (Royaume-Uni), D.S. Pavlov et V. Mikheev (Russie), A. Peter (Suisse). Des sous-groupes, composés de certains des membres susmentionnés peuvent être constitués pour l'examen de sujets spécifiques.

ANNEXE H

Groupe de travail *ad hoc* sur la pisciculture biologique Synthèse des résultats Communication présentée par M. Volger Hilge (Coordonnateur)

1) Situation de la pisciculture biologique d'eau douce en Europe

Tendances récentes de l'aquaculture biologique en Europe

Contrairement à l'aquaculture non biologique, qui est pratiquée depuis des siècles, l'aquaculture biologique est une activité relativement récente en Europe. Actuellement, les espèces d'eau douce élevées selon les principes des mouvements biologiques sont la truite brune, l'omble chevalier (*Salvelinus alpinus*) et le saumon de fontaine (*Salvelinus fontinalis*), certaines espèces dérivées issues de la carpiculture comme la tanche, le brochet et le sandre (*Sander lucioperca*), le poisson-chat européen et l'anguille d'Europe, mais pas la perche (*Perca fluviatilis*) qui est parfois indiquée. Tel est le résultat des réponses à un questionnaire envoyé aux États membres de la Commission européenne consultative pour les pêches dans les eaux intérieures (CECPI/FAO). Il n'est malheureusement pas facile d'obtenir des informations valides concernant les espèces et les quantités produites en aquaculture biologique. Les pays européens qui produisaient du poisson d'eau douce conformément aux normes de l'élevage biologique étaient au moins sept, tandis que deux autres pays s'apprêtaient à le faire. Les chiffres relatifs à la production sont faibles par rapport aux cultures non biologiques et ne peuvent donc qu'avoir une importance locale. Le poisson biologique est manifestement un produit créneau typique. L'approvisionnement constant et régulier de ce produit peut être un problème.

Les systèmes de culture prévoient surtout l'utilisation d'étangs non biologiques en terre, mais des systèmes de recirculation et de cages en mer sont à l'essai. Les réponses au questionnaire portant sur le nombre d'élevages, le volume de production, la surface de production, etc. sont malheureusement incomplètes. Les produits sont souvent vendus frais ou fumés, et les prix semblent être de 20 à 50 pour cent supérieurs aux cours habituels du marché. Mais la demande du marché est parfois faible, de sorte qu'il n'est pas toujours possible de vendre les produits au prix fort. En Allemagne, l'écoulement du poisson se fait à travers la vente directe à l'exploitation, mais aussi dans les magasins spécialisés en produits biologiques.

Divers problèmes sont liés à l'application des normes d'aquaculture biologique, notamment l'interdiction d'utiliser certains produits thérapeutiques traditionnels tels que le formaldéhyde ou le sulfate de cuivre pour le traitement des maladies. Les coûts de production supérieurs se traduisent par des prix plus élevés sur le marché, tandis que la volonté de payer des consommateurs est difficile à prévoir.

Normes

Les normes servent généralement de guide pour le producteur qui souhaite entreprendre une gestion biologique, de référence concernant la procédure d'inspection et de certification, et d'information pour le consommateur, quant à la méthode de production. Pour l'aquaculture biologique européenne, l'enjeu se situe moins dans la sécurité sanitaire des consommateurs, la dégradation de l'environnement ou les problèmes techniques liés à la production aquacole intensive, que dans la sauvegarde des petites entreprises piscicoles familiales types.

Il existe diverses associations d'agriculture biologique dans toute l'Europe, qui ont fixé des règles ou des normes prescrivant comment produire selon les principes biologiques fondamentaux. Ces normes diffèrent d'une ONG à l'autre. Et les règles établies par les gouvernements pour la production biologique peuvent être encore différentes. Toutes les associations ne s'occupent pas de la pisciculture (ou de l'élevage de mollusques ou de crustacés). Celles qui le font sont Debio (Norvège), Krav (Suède), Naturland (Allemagne), Ernte (Autriche), BioSuisse (Suisse), Soil Association (Royaume-Uni), parmi d'autres.

Leurs normes varient quant aux détails et dans leur degré de sévérité, et elles traitent d'une façon très différente les aspects relatifs à la gestion, concernant par exemple l'origine des poissons de repeuplement, la reproduction contrôlée, la formulation des aliments pour poissons, le traitement des maladies, l'hygiène, la qualité de l'eau, l'alimentation en oxygène, le fumier, le transport, l'abattage et la transformation. En sus des nombreuses normes préparées par les ONG, il existe également quelques normes gouvernementales. Le Ministère français de l'agriculture a élaboré une série de règles pour l'aquaculture biologique, qui sont particulièrement détaillées quant aux différents aspects de la production biologique.

Ces quelques exemples montrent que les écarts entre les différentes normes peuvent être assez importants. Il est donc nécessaire de les unifier. Par ailleurs, il conviendrait d'en vérifier le fondement scientifique, qui comprend l'application de «pratiques optimales de gestion», c'est-à-dire une base scientifique claire et solide pour chacun des paramètres appliqués. Il faut souligner encore une fois que les normes diffèrent, parfois sensiblement, d'une organisation ou d'un pays à l'autre.

Soutien aux politiques

D'après les réponses au questionnaire, en Europe aucune politique gouvernementale ne prévoit des subventions ou d'autres formes de soutien technique ou financier, mais le développement de la pisciculture biologique fait parfois l'objet de programmes de recherche-développement. L'aide financière destinée à favoriser la conversion de la culture non biologique à la production biologique, telle qu'elle existe dans certains pays, n'a pas été accordée jusqu'à présent à l'aquaculture.

Certification

La conversion à la pisciculture biologique, la certification de la production et l'étiquetage des produits peuvent relever de la législation gouvernementale ou d'organisations privées, membres de la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique. Le mode de production biologique n'est donc pas toujours régi par des lois nationales. Il convient de noter ici que la Commission européenne a l'intention d'étendre à l'aquaculture biologique le règlement 2092/91 concernant le mode de production biologique de produits agricoles. La certification comporte un processus de surveillance/inspection, qui ne peut être effectué en continu et a donc nécessairement un caractère ponctuel. D'autre part, la vente directe de quantités réduites de produits rend le contrôle de la qualité difficile. Les autorités nationales responsables, les associations de producteurs et autres parties prenantes devraient faire en sorte que des mesures d'autoréglementation et d'inspection soient mises en place pour garantir la sécurité sanitaire et la qualité des produits issus de la pisciculture biologique.

Aliments biologiques pour poissons

En Europe, quelques usines seulement produisent des aliments biologiques pour les truites (et les saumons). En revanche, la carpiculture biologique compte sur la productivité naturelle de l'étang, avec l'ajout éventuel de céréales issues de l'agriculture biologique.

2) Recherche comparative sur la qualité de la truite arc-en-ciel issue d'élevages non biologiques et d'élevages biologiques certifiés

Résultats d'une enquête

La truite arc-en-ciel est le principal produit de la pisciculture d'eau douce en Allemagne. Certains élevages appliquent des normes de production biologique. Les truites issues de ces fermes ont été comparées au poisson provenant d'élevages non biologiques, quant à la qualité et à l'impact sur l'environnement. En outre, deux essais d'alimentation ont été effectués en laboratoire afin d'établir une comparaison entre les aliments pour truite non biologiques et biologiques.

Le profil d'excrétion azotée au cours de la journée, quant à la quantité d'ammoniaque par rapport à la ration alimentaire, à la température de l'eau et au poids vif, a révélé une excrétion ammoniacale nettement inférieure avec les aliments non biologiques ce qui, joint aux résultats des essais de croissance, indique une moindre incidence de l'élevage non biologique de la truite arc-en-ciel sur l'environnement par rapport au mode de production biologique. Les mouvements biologiques doivent donc adapter en conséquence leurs normes pour la production d'aliments pour truites.

Les analyses qualitatives de la truite-portion s'appuyaient sur des paramètres biologiques généraux tels que la longueur et le poids, l'état de santé et le poids éviscéré. Les tests microbiologiques, la mesure de la couleur et de la texture, la structure de surface et le profil aromatique établi à l'aide d'un nez électronique, ont été effectués directement après l'échantillonnage. Les analyses immédiates, les vitamines, les caroténoïdes, l'iode et la charge polluante (PCB, dioxines) et les parasites ont également été examinés.

La qualité générale des truites, quel que soit leur mode de production, était bonne, y compris l'aspect et la pigmentation de la peau. L'état microbiologique du poisson, après deux jours de conservation sur lit de glace, était excellente, tous les tissus étaient stériles et aucun *Clostridium* n'a été décelé. Les principales différences entre les poissons se situaient dans la teneur en matière grasse du muscle.

Il n'y avait aucune relation entre le mode de production (non biologique ou biologique) et la composition corporelle. Les résidus de substances polluantes étaient nettement inférieurs aux limites maximales autorisées et il n'existait aucune différence dans les charges entre les poissons issus des deux modes de production. L'évaluation sensorielle quant au goût, à la texture et à l'odeur, n'a révélé aucune différence, les analyses de l'arôme ou du profil de texture non plus.

3) Perspectives

Les connaissances relatives aux produits issus de l'aquaculture biologique sur les marchés européens sont limitées, compte tenu des faibles quantités produites et vendues jusqu'à présent. Le surprix payé en l'occurrence dans les gros entrepôts des grandes villes peut s'écarter du prix que le consommateur est habituellement disposé à payer.

À ce jour, la production aquacole biologique totale en Europe varie de quelques centaines à plusieurs milliers de tonnes, et elle est certifiée par quelque 18 organismes certificateurs qui appliquent tous des normes sensiblement différentes. Les certificateurs prévoient un

accroissement important de la production biologique, en particulier pour ce qui concerne la carpe en Autriche, le saumon en Norvège, la truite arc-en-ciel et l'esturgeon en Espagne, ou encore la morue (*Gadus morhua*) dans les îles Shetland. La demande du marché semble prometteuse et pourrait même offrir des débouchés aux producteurs dans d'autres régions du monde, sous réserve d'un étiquetage transparent et de l'adoption de politiques efficaces en matière d'information.

Les consommateurs demandent du poisson sûr et de bonne qualité, produit dans le respect de l'environnement et à des coûts contenus à la portée de tous. C'est dans cette direction que l'élevage d'organismes aquatiques doit évoluer et la science a un rôle important à jouer à cet égard.

Compte tenu des initiatives en cours dans le cadre de la Commission européenne, les activités du Groupe de travail sont suspendues, restant toutefois entendu que les travaux reprendront avec l'apparition de nouvelles questions et d'autres domaines d'intérêt. À l'heure actuelle, les améliorations à apporter dans le secteur de la pisciculture biologique concernent l'échantillonnage et la collecte de données statistiques, l'unification des normes, la surveillance de la qualité et, si possible, l'élaboration de politiques nationales.

ANNEXE I**Législation européenne concernant l'aquaculture biologique
Communication présentée par Mme Tarja Tiainen-Balsby (CE)**

La Commission européenne a proposé une importante révision du règlement général concernant le mode de production biologique de produits agricoles (CEE n° 2092/91). La proposition de la Commission (COM (2005) 671) relative à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques a été examinée par le Groupe de travail du Conseil sur la qualité des denrées alimentaires, à partir de janvier 2006.

Ce projet de Règlement vise à étendre le champ d'application global à TOUTE la production biologique, y compris l'aquaculture. Il contient également des définitions, des objectifs et des principes, ainsi que des dispositions en matière de flexibilité et concernant les contrôles, les conditions applicables aux importations en provenance d'États non membres et l'étiquetage des produits biologiques.

Les présidences conjointes de l'Autriche et de la Finlande ont récemment proposé d'importantes modifications à la proposition de la Commission. Il s'agit notamment d'une révision du texte visant à assurer une meilleure intégration de l'aquaculture dans les articles à caractère général du projet de Règlement, et à harmoniser l'article 10 concernant les règles de production aquacole, avec les articles correspondants relatifs à la production végétale et à la production animale.

Le projet de Règlement propose donc maintenant des règles générales concernant l'origine, l'élevage et la reproduction des animaux issus de l'aquaculture. Des règles pour l'alimentation des animaux, la prévention des maladies et les soins sont également proposées.

Cette proposition de la Présidence fera l'objet d'un examen plus approfondi dans le cadre du Groupe de travail du Conseil. Une fois que le Règlement général aura été approuvé, il s'agira de rédiger les modalités de mise en œuvre relatives aux règles de production aquacole. La Direction générale de la pêche (DG Fish) prévoit des réunions d'experts sur différentes questions concernant l'aquaculture. Ces groupes de travail devraient commencer leurs travaux à l'automne 2006.

L'adoption du Règlement général est prévue d'ici la fin de 2006. Il entrera en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2009. L'approbation des modalités de mise en œuvre relatives à l'aquaculture est prévue d'ici fin 2008.

ANNEXE J

Cahier des charges des correspondants nationaux de la CECPI

Extrait du rapport de la vingt-troisième session, Wierzba, 2004.

74. *Les correspondants nationaux doivent jouer un rôle plus actif pour promouvoir la collaboration nationale et internationale entre scientifiques, gestionnaires et administrateurs des pêches. Ils devraient tenir à jour une base de données nationales sur les institutions et les spécialistes des pêches de façon à faciliter la circulation de l'information provenant de la CECPI vers ses partenaires, notamment pour annoncer la tenue de symposiums et de sessions de la CECPI. Les correspondants nationaux et leurs ministères devraient être informés de leurs tâches par le Président, sur la base d'une liste de tâches établie par le Comité exécutif avec l'assistance du Secrétariat.*

Sur la base du Règlement intérieur de la CECPI⁹, et notamment de l'Article I (Composition), alinéa 2, les fonctions et les tâches proposées sont les suivantes.

Fonctions et tâches des correspondants nationaux de la CECPI

- Les correspondants sont nommés par l'autorité compétente au sein de leur gouvernement. Les correspondants nationaux doivent être reconnus formellement par le cadre administratif et institutionnel de leur gouvernement respectif en tant que points de contact officiels de la CECPI. Les correspondants nationaux sortants informent le nouveau correspondant national des activités en cours de la Commission et des tâches qui incombent à un correspondant national.
- Les correspondants participent régulièrement aux sessions de la CECPI. Ils veillent à ce que leur pays soit représenté à chaque session par une délégation nationale, conduite par eux-mêmes ou par un remplaçant. Le chef de la délégation nationale est habilité à parler au nom de son gouvernement lors de la session.
- Les correspondants nationaux doivent: mettre en place et entretenir un réseau national d'institutions, de scientifiques et de professionnels des pêches et de l'aquaculture, afin de faciliter la communication et le flux d'information, de et vers la CECPI; utiliser le courrier électronique; créer un site Web national contenant des liens utiles vers le site Web de la CECPI, pour fournir des liens et des ressources en information concernant la Commission et les questions relatives aux pêches intérieures et à l'aquaculture intéressant leur pays; utiliser fréquemment le réseau pour l'échange d'informations.
- Ils doivent promouvoir la collaboration nationale et internationale entre les spécialistes, les gestionnaires et les administrateurs des pêches et de l'aquaculture, en assurant les contacts nécessaires, soit directement soit avec l'aide du Bureau de la CECPI.

⁹ Voir le Règlement intérieur de la CECPI (depuis 1998) à l'adresse: <http://www.fao.org/fi/body/eifac/rulesf.asp>

- Ils doivent tirer parti des avis et des informations émanant de la CECPI (rapports, publications issues des symposiums et des groupes de travail) et informer régulièrement les partenaires nationaux des nouvelles publications de la Commission concernant les pêches intérieures et l'aquaculture.
- Ils doivent informer périodiquement le bureau dont ils relèvent (par exemple, le Ministère) des travaux et des réalisations de la CECPI.
- Ils doivent porter à la connaissance de la CECPI les problèmes et les questions concernant les pêches intérieures et l'aquaculture, qui ont été identifiés ou qui sont ou paraissent sur le point de surgir. Ils doivent également informer la Commission de toute nouvelle publication et de tout nouveau projet pertinents émanant de leur pays.
- Ils doivent encourager la participation d'experts de pays membres à au moins l'une des activités de la CECPI (groupes de travail, groupes de liaison, ateliers, consultations d'expert, etc.) et faciliter la recherche des fonds nécessaires pour financer cette participation aux niveaux national et international.

ANNEXE K

Synthèse des recommandations formulées dans le rapport du Symposium sur l'énergie hydroélectrique, la maîtrise des crues et le captage des eaux: incidences sur le poisson et les pêches

Un Symposium sur l'énergie hydroélectrique, la maîtrise des crues et le captage des eaux: incidences sur le poisson et les pêches a été organisé à Mondsee (Autriche) du 14 au 17 juin 2006, à l'occasion de la vingt-quatrième session de la Commission européenne consultative pour les pêches dans les eaux intérieures (CECPI). Le symposium était présidé par M. W. Stalzer (Autriche) et coordonné par M. R. Welcomme (Royaume-Uni). Y ont participé 133 spécialistes issus de 28 pays. Au total, 51 documents et 23 affiches ont été présentés sur les thèmes suivants:

- SESSION 1: Évaluation des problèmes et des impacts
- SESSION 2: Mécanismes de remise en état et d'atténuation des effets
- SESSION 3: Critères relatifs aux flux environnementaux: méthodes et pratiques
- SESSION 4: Questions sociales, économiques et juridiques et problèmes de conservation.

La cote EIFAC/XXIV/2006/Inf.11 a été attribuée au compte rendu du symposium.

Une synthèse des recommandations formulées à l'occasion du symposium est présentée ci-après.

SESSION 1: Évaluation des problèmes et des impacts

- Il est **recommandé** à la CECPI d'établir un groupe de travail chargé d'aider les États Membres à respecter les dispositions de la directive-cadre de l'Union européenne sur l'eau: en envisageant la possibilité d'établir des normes d'échantillonnage compatibles et des critères communs; en appliquant l'approche axée sur les conditions de référence; en établissant clairement la distinction entre les situations écologiques bonnes et les situations écologiques passables et en analysant la composition des assemblages, les espèces sensibles, l'abondance et la structure d'âge des populations. Il est proposé de solliciter la Communauté européenne pour le financement de ce groupe de travail.
- L'évaluation des impacts humains pose des défis particuliers, lorsque ces impacts se font ressentir à grande échelle, d'un point de vue spatiotemporel. De plus, la plupart des cours d'eau subissent des effets divers et variés et il est particulièrement difficile d'attribuer des impacts sur les poissons à des pressions individuelles. Les données de base nécessaires pour de telles évaluations sont inexistantes et il est **recommandé** aux États Membres de collaborer, à l'échelle nationale et internationale, à la compilation et au partage des bases de données sur les corrélations entre les pressions anthropogéniques et les réactions des populations de poissons. Parmi les activités à mettre en œuvre devraient figurer le contrôle et l'analyse à long terme, l'identification des incidences réciproques des différentes pressions et la définition de leur signification quant aux activités optimales de rétablissement.

- Il est également **recommandé** de rendre obligatoires le contrôle et l'évaluation des projets de rétablissement, afin d'évaluer leur efficacité et leur rentabilité en ce qui concerne le renforcement des connaissances sur les moyens d'améliorer la situation écologique des cours d'eau européens, et de faire en sorte que les activités futures ayant une incidence sur l'écologie des rivières et des lacs soient assorties d'un mécanisme permettant de financer la poursuite de l'évaluation une fois ces projets arrivés à terme.

SESSION 2: Mécanismes de remise en état et d'atténuation des effets

- Des lacunes subsistent en ce qui concerne les connaissances et plusieurs domaines de recherche-développement ont été identifiés comme devant faire l'objet d'une priorité élevée. En particulier, si des centrales hydroélectriques de petite dimension doivent être utilisées à grande échelle pour contribuer à atteindre des cibles énergétiques «durables», alors il est indispensable de combler certaines de ces lacunes en matière de connaissances, afin d'assurer des niveaux adéquats de protection. Les passes à poissons améliorées et les options disponibles devraient être portées à la connaissance des praticiens, afin qu'ils les mettent à profit. En conséquence, il est **recommandé** d'élaborer des directives sur le fonctionnement des passes à poissons, sous forme de publications conjointes qui seront largement diffusées.
- Il est également proposé aux États Membres de collaborer dans le domaine du partage des connaissances et de l'harmonisation des normes au sein de l'Union européenne, afin que les responsables de l'élaboration reçoivent des messages cohérents de la part des responsables de la réglementation sur les mesures de protection devant être prises. En conséquence, il est vivement **recommandé** d'établir un groupe de travail sur les meilleures pratiques en matière de passes à poissons, placé sous les auspices de la CECPI dans le cadre de la Sous-Commission I (Coordonnateur: M. M. Larinier). Ce groupe de travail devrait continuer de repousser les limites scientifiques, en tirant profit des progrès techniques modernes pour étudier sous tous leurs aspects les nombreux défis auxquels fait face l'exploitation anthropogénique durable de l'environnement aquatique et proposer des solutions inédites.
- Les participants à la session ont identifié plusieurs filières nécessitant des projets de recherche-développement, en particulier dans le domaine du comportement du poisson (macro-niveau et micro-niveau), des turbines adaptées au passage des poissons et des techniques de guidage et de contournement, et ont **recommandé** aux scientifiques et aux instituts de recherche d'effectuer les travaux de recherche nécessaires.

SESSION 3: Critères relatifs aux flux environnementaux: méthodes et pratiques

- Différentes méthodes sont utilisées pour définir des objectifs en matière de ressources hydriques: modélisation, jugement d'experts, analyse bibliographique, études de cas, etc. Cependant, lors de la conception des mécanismes de régulation du débit et de prélèvement, les pêches demeurent mal intégrées dans les décisions relatives aux politiques générales. En conséquence, il est d'autant plus nécessaire d'identifier des mécanismes décisionnels et d'intégrer les poissons et les pêches dans le processus, en tant que principaux éléments concernés.

- Il a été **recommandé** aux États Membres de la CECPI:
 - de confronter leurs méthodes concernant l'établissement de flux environnementaux et de promouvoir le poisson en tant qu'élément décisif de la qualité;
 - d'adopter une approche axée sur l'évaluation des risques dans le domaine des activités de prélèvement et de la régulation des flux. L'ampleur des mesures prises devrait être liée aux risques potentiels de l'intervention consistant à manipuler le flux.
- Il a été **recommandé** à la CECPI d'encourager l'élaboration de directives sur la définition de critères relatifs aux flux environnementaux pour les poissons et les pêches. Ces directives doivent pouvoir être comprises facilement par les principaux intervenants, en plus des administrateurs du secteur des pêches.
- Il a été **recommandé** aux organismes chargés d'élaborer des propositions relatives à l'établissement de flux environnementaux:
 - d'inclure les principaux intervenants dans les processus de consultation et de décision axés sur la mise en valeur des ressources hydriques, afin d'assurer la durabilité des ressources liées aux pêches dans les eaux intérieures;
 - d'évaluer de manière exhaustive les activités à l'échelle de l'ensemble du bassin versant, afin d'identifier les facteurs pouvant avoir une incidence sur la qualité de l'environnement et les problèmes susceptibles de persister;
 - d'effectuer une évaluation exhaustive des objectifs et de définir des cibles réalistes pouvant être acceptées par les responsables de la gestion des ressources hydriques et le grand public.
- Il est également **recommandé** que le contrôle a posteriori des projets axés sur la régulation des flux et sur le prélèvement fasse partie intégrante des procédures d'évaluation et soit un facteur de leur efficacité et que les résultats soient diffusés à grande échelle.

SESSION 4: Questions sociales, économiques et juridiques et problèmes de conservation

- Le symposium a démontré l'importance de la législation pour l'amélioration des masses d'eau aux fins de la pêche. La directive-cadre sur l'eau et la directive européenne sur les habitats sont particulièrement utiles en ce qu'elles aident à garantir que les cours d'eau sont conservés dans de bonnes conditions, mais ces directives devraient être étayées par des réglementations et directives locales. Il a été admis que, bien que tous les États Membres de la CECPI ne soient pas membres de l'Union européenne, la directive-cadre sur l'eau aura une incidence sur leur législation. Il a été **recommandé** à la CECPI d'aider ces pays à participer à la directive-cadre sur l'eau grâce à l'échange d'informations sur les réglementations et sur la compilation et la diffusion de matériel associé.

CONSIDÉRATIONS DE NATURE GÉNÉRALE

- Les participants au symposium se sont dits particulièrement inquiets des impacts négatifs sur les pêches, les poissons et d'autres espèces aquatiques de la prolifération d'installations hydroélectriques de petite dimension à travers l'Europe. Ils ont **recommandé** aux États Membres de la CECPI d'étudier les problèmes soulevés par cette évolution en matière de durabilité des communautés de poissons de rivière lors de l'élaboration de politiques relatives aux puissances stratégiques et aux prélèvements d'eau.
- Les participants au symposium ont insisté sur le fait qu'il convenait de considérer les bassins versants sous un angle global (en incluant les eaux d'estuaire) et stratégique, lors de la planification et de l'application de mesures relatives à la protection, à l'atténuation des effets, à la remise en état et à l'utilisation raisonnée des bilans hydriques. Ils ont **recommandé** que l'approche axée sur les bassins versants soit pleinement intégrée dans les plans de gestion stratégique de l'eau des membres de la CECPI.
- Les participants au symposium ont noté que même si l'évaluation de l'impact des petites structures hydroélectriques est bien comprise et si certains aspects techniques de l'atténuation de leurs effets sont bien définis, d'autres domaines critiques devaient encore faire l'objet de recherches et bénéficier d'un soutien institutionnel. Premièrement, les flux environnementaux visant à protéger les poissons et les ressources liées aux pêches sont mal compris et très peu utilisés. Deuxièmement, les initiatives visant la remise en état des cours d'eau sont encore limitées dans la majeure partie de l'Europe, en particulier concernant le rétablissement de la connectivité latérale perturbée par des mesures de maîtrise des crues. Troisièmement, dans de nombreux cas, les politiques et les instruments administratifs adéquats permettant d'intégrer les éléments liés aux pêches dans le processus de planification de la production d'énergie hydraulique et du prélèvement d'eau font défaut. Enfin, il est difficile de garantir la participation des parties prenantes requise par la directive-cadre sur l'eau. Il est **recommandé** aux Membres de la CECPI d'établir et d'appliquer des mécanismes d'évaluation des impacts des structures hydroélectriques et des installations de prélèvement d'eau dans leurs processus de planification et d'adopter des mesures permettant d'atténuer leurs effets, notamment concernant la remise en état des cours d'eau dégradés.
- Il est également **recommandé** à la CECPI d'établir un mécanisme approprié permettant d'étudier plus en profondeur les disparités entre les approches techniques et sociales.
- Les participants au symposium ont noté que la directive-cadre sur l'eau était un exemple de réglementation nationale et internationale régissant la qualité de l'environnement aquatique pour les pêches. Ils ont estimé qu'il serait utile de porter cette approche à la connaissance d'autres groupements régionaux de la FAO et ont **recommandé** à la FAO d'étudier en profondeur la directive-cadre sur l'eau et la directive européenne sur les habitats, en vue d'aider les pays à les comprendre et à les appliquer, et d'exporter ses méthodes.

La Commission européenne consultative pour les pêches dans les eaux intérieures (CECPI) a tenu sa vingt-quatrième session à Mondsee (Autriche), du 14 au 21 juin 2006. En conjonction, un Symposium sur l'énergie hydroélectrique, la maîtrise des crues et le captage des eaux: incidences sur le poisson et les pêches a été organisé. Les participants ont passé en revue les activités de la CECPI depuis 2004 dans les domaines suivants: biologie et gestion des pêches, aquaculture, protection des ressources aquatiques et aspects économiques et sociaux. La CECPI a examiné et approuvé son futur programme de travail et en particulier les activités qui seront entreprises jusqu'à la prochaine session de la Commission en 2008. La vingt-cinquième session sera précédée par un symposium intitulé «Interactions entre les objectifs socioéconomiques et écologiques des pêches de capture et de l'aquaculture dans les eaux intérieures».

ISBN 978-92-5-205683-6 ISSN 1014-6555



9 789252 056836

TR/M/A1055F/1/05.08/400